



Obligations durables 2022

Édito

Fortement impactée par la guerre en Ukraine et une situation géopolitique durablement dégradée, l'année 2022 a été marquée par un retour massif de l'inflation et par la fin d'une décennie de taux bas. Trois ans après le début de la crise sanitaire, le marché obligataire a été fortement touché par ces évolutions de la conjoncture économique mondiale.

Dans un contexte d'urgence lié au réchauffement climatique et à la nécessité d'engager la transition écologique, les pratiques d'investissement responsable sont un levier indispensable pour accompagner l'économie réelle dans les transformations profondes qu'elle doit réaliser. Le groupe Caisse des Dépôts participe à ce mouvement et contribue activement à la réorientation des financements en faveur de la Transformation écologique et énergétique (TEE). Entre 2020 et 2022, ce sont 53,4 Md€ qui ont été mobilisés à l'échelle du Groupe pour financer la transformation écologique dans tous les domaines (immobilier, énergie, transports, etc.). Les enjeux entre climat, nature et social étant intrinsèquement liés, il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de préserver les écosystèmes, d'intégrer les enjeux de transition juste et de financer l'adaptation au changement climatique.

La Caisse des Dépôts est mobilisée depuis 2017 sur le marché de la dette durable. Avec une première obligation verte de 500 M€ émise en 2017, suivie de cinq obligations durables de 500 M€ émises chaque année depuis 2019, elle a levé 3 Md€ permettant de financer des projets à impacts environnemental et social, dans des domaines variés tels que la production d'énergie renouvelable, la rénovation thermique des bâtiments, le transport et la mobilité durable, l'accès au numérique, l'éducation, l'insertion professionnelle, ou encore l'accompagnement du vieillissement de la population.

En avril 2022, le cadre définissant l'éligibilité des projets aux émissions durables, au sein de la Caisse des Dépôts, a été mis à jour pour être en adéquation, lorsque cela est pertinent et applicable, avec les critères d'alignement de la Taxonomie européenne. En pratique, cinq secteurs éligibles aux émissions durables ont vu leurs critères de sélection se durcir pour répondre aux exigences les plus hautes du marché. Pour les sept autres catégories non couvertes par ce premier acte délégué sur le climat, les critères d'éligibilité ont été revus de manière à suivre les meilleures pratiques de marché, en croisant les principaux référentiels internationaux existants tels que les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ou les conclusions de la Plateforme sur la finance durable. La quatrième obligation durable de la Caisse des Dépôts, émise sous ce nouveau cadre le 19 octobre 2022 a reçu un bel accueil des investisseurs malgré un environnement de marché difficile, et s'est vu décerner le prix d'Obligation durable de l'année par le média en ligne de référence *Environmental finance*.



Forte de cette opération réussie, la Caisse des Dépôts a renforcé son niveau d'engagement en doublant à partir de 2023 son volume annuel d'émissions durables de 500 millions à 1 milliard d'euros par an. Une première émission durable de 500 millions a ainsi été réalisée le 24 mai 2023, la seconde étant prévue pour l'automne 2023. Ce nouvel emprunt de référence représente la sixième émission labellisée de la Caisse des Dépôts depuis 2017 et permet de renforcer sa signature ESG au cœur de la stratégie globale du Groupe.

Ce rapport présente ainsi, pour les obligations durables 2019, 2020, 2021 et 2022 la liste des projets dans lesquels les fonds ont été investis, les montants concernés et les indicateurs de performance et d'impact environnementaux et sociaux relatifs aux projets sur l'année 2022, avec les méthodologies sous-jacentes. Avec ce rapport annuel, nous entendons répondre aux meilleures exigences en matière de transparence sur les obligations vertes et durables, à savoir celles des *Green Bond Principles & Social Bond Principles*.

Nathalie Tubiana
Directrice des finances et de la politique durable

Sommaire

p.04 Les cinq principes fondamentaux	p.18 Méthodologie
p.06 En bref	p.30 Projets et impacts
p.08 Missions de la Caisse des Dépôts	p.56 Glossaire

Les cinq principes fondamentaux des émissions vertes, sociales et durables de la Caisse des Dépôts



Cohérence

Les émissions s'inscrivent pleinement en cohérence avec la stratégie de la Caisse des Dépôts, qui, en tant qu'investisseur de long terme, accompagne l'évolution de la société européenne et plus particulièrement de la société française en agissant principalement sur la transition vers un modèle économique bas-carbone et la réduction des inégalités sociales. Ainsi, la stratégie de la Caisse des Dépôts est en cohérence avec le Pacte vert européen pour une transition juste et inclusive vers la neutralité carbone ainsi qu'avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

La Caisse des Dépôts utilise les fonds levés pour financer des actifs verts et/ou sociaux, en cohérence avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies.



Exemplarité

La vocation de la Caisse des Dépôts est d'accompagner la structuration du marché des obligations vertes, sociales et durables et, à ce titre, de promouvoir ses meilleures pratiques. La Caisse des Dépôts est un membre actif d'initiatives reconnues sur le marché de la finance durable et a aligné son cadre de financement durable aux normes scientifiques les plus récentes à l'échelle du marché.

La Caisse des Dépôts, membre des *Green Bond Principles* et des *Social Bond Principles*, veille à en respecter leurs recommandations, notamment celles de recourir à des revues et certifications externes.



Transparence

Les émissions se distinguent par une totale transparence à la fois sur la stratégie et les engagements de développement durable de la Caisse des Dépôts, et sur les caractéristiques des obligations, et par une communication annuelle sous forme de rapports relatifs aux engagements pris.

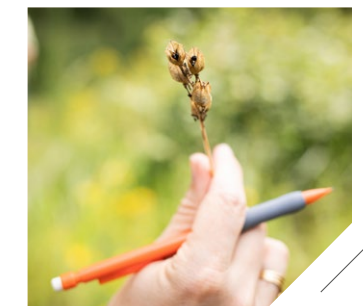
La Caisse des Dépôts publie un rapport annuel complet dédié à ces obligations.



Lisibilité

La définition et la mise en place de processus, internes et externes, ont pour objectif d'être simples, clairs et lisibles. Ainsi, la Caisse des Dépôts suit les recommandations réglementaires et initiatives (e.g. *ICMA Harmonised Framework for Impact Reporting*) en matière de rapport d'impact et de durabilité.

La Caisse des Dépôts intègre l'ensemble des procédures particulières aux obligations vertes, sociales ou durables au sein de ses processus habituels d'investissement.



Evolutivité

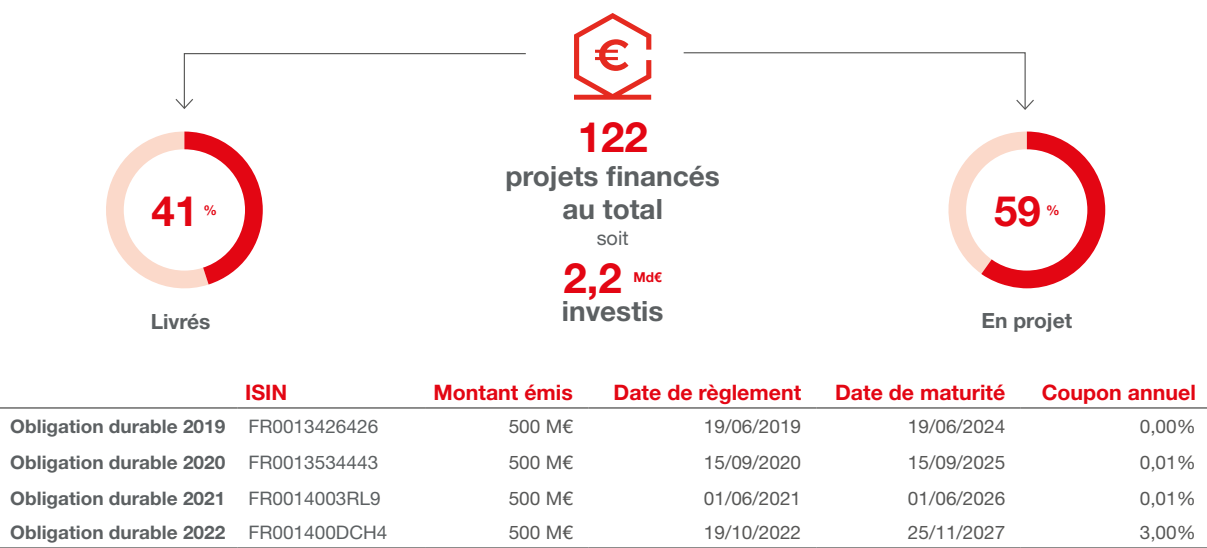
Les opérations s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue des processus de suivi des impacts des actifs et des rapports.

La Caisse des Dépôts initie, avec ses partenaires, un travail de définition des objectifs de performance environnementale et sociale des actifs et de leur mesure.

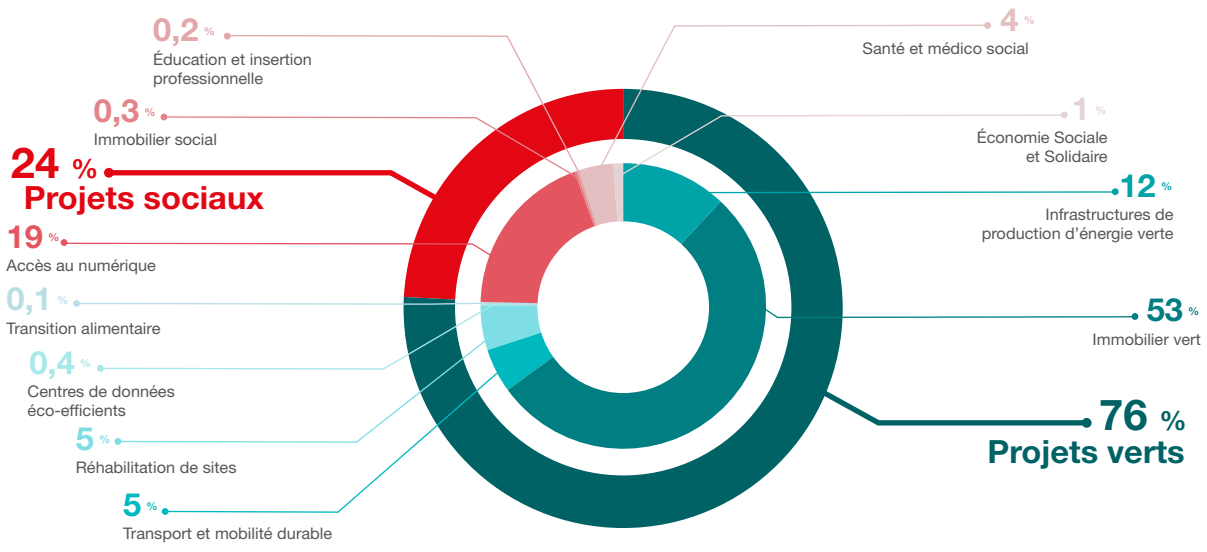
En bref

Depuis 2017, la Caisse des Dépôts émet des obligations vertes et durables. Contrairement aux obligations traditionnelles, qui financent l'ensemble des activités d'un émetteur et le refinancement de sa dette, ces obligations financent des investissements ayant spécifiquement des impacts environnementaux et/ou sociaux. Ce rapport annuel permet de rendre compte de ces impacts, tout au long de la durée de vie des obligations (5 ans). Ainsi, en 2023, quatre obligations sont en cours, émises en 2019, 2020, 2021 et 2022.

En quatre ans, les obligations durables de la Caisse des Dépôts c'est :



Utilisation des fonds levés



Impacts 2022 des projets financés*



*1 Les taux de couverture des impacts sont calculés en fonction des montants alloués.
*2 Sauf mention contraire explicite, toutes les données affichées dans ce rapport sont des données annuelles.

Missions de *la Caisse des Dépôts*

La Caisse des Dépôts a adopté en janvier 2022 une raison d'être, reflet de son rôle dans l'économie et de ses engagements au service de l'intérêt général : « Alliance unique d'acteurs économiques publics et privés, nous nous engageons au cœur des territoires pour accélérer la transformation écologique et pour contribuer à offrir une vie meilleure pour toutes et tous ». Cette raison d'être est assortie de 14 engagements et 20 indicateurs afin d'objectiver la volonté du Groupe.

Politique durable

Placée au centre de la raison d’être du Groupe, la politique durable du groupe Caisse des Dépôts s’organise autour de 5 grandes ambitions :



1

ÊTRE ACTEUR DE LA NEUTRALITÉ CARBONE 2050



2

ÊTRE UN GROUPE RÉSILIENT, ACTEUR DE L'ADAPTATION



3

ÊTRE PIONNIER SUR LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES



4

ASSURER L'ÉQUILIBRE DE TOUTES LES COMPOSANTES DE L'ESG



5

PRIVILÉGIER LES FINANCEMENTS À UTILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

L’OBJECTIF EST DOUBLE

- Accélérer la transformation écologique des territoires et des entreprises en accompagnant la mise en place d’un développement économique, compatible avec les objectifs nationaux et internationaux en matière de climat et de biodiversité, et contribuer à la cohésion sociale et territoriale en soutien aux politiques sociales publiques. Le groupe Caisse des Dépôts ambitionne d’être un acteur de la transition juste en France.
- Positionner la Caisse des Dépôts comme un Groupe exemplaire en alignant l’ensemble de ses activités sur des objectifs compatibles avec les « limites » planétaires telles que décrites par le *Stockholm Resilience Centre*, et le respect des meilleures pratiques en matière de droits sociaux, droits humains, de bonne gouvernance et d’éthique.

L’intégration du département Politique Durable au sein de la Direction des finances permet à la Caisse des Dépôts de bénéficier d’un fort appui pour lier la durabilité aux sujets financiers et d’assurer une parfaite articulation entre pilotage stratégique et financier d’une part et pilotage extra-financier d’autre part.

La politique durable est ainsi ancrée dans nos processus de décision, des plus opérationnels, comme la sélection des projets financés, jusqu’aux plus stratégiques, comme la définition du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) validé par les instances de gouvernance (Comité exécutif et Commission de surveillance).



Pour plus de détails, se référer au Rapport d’Engagement Sociétal 2022 →

au Rapport d’Investissement Responsable 2022 →

Investissement Responsable

L’Investissement responsable a pour but de poursuivre les ambitions de la politique durable du Groupe. Afin de renforcer l’impact et limiter les risques de nos investissements, les entités financières du Groupe ont déployé, dès 2014, une charte d’investissement responsable reposant sur trois grands principes clés :

- l’intégration ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans toutes les décisions d’investissements ;
- l’engagement actionnarial par un dialogue avec le management des sociétés détenues ;
- les exclusions normatives et sectorielles.

Cette charte a été mise à jour en décembre 2022 afin de couvrir les financements et de renforcer les exclusions réglementaires et volontaires. *La nouvelle charte* précise les critères ESG qui sont intégrés dans l’analyse des investissements passant en comité d’engagement, via un outil de cotation expérimenté en 2022 et mis en application à compter de 2023. Ces critères visent à garantir l’impact positif de notre action sur l’environnement et la société mais également à maîtriser les risques financiers pouvant naître des enjeux ESG.

Le plan d'action ODD

Pour mieux piloter sa contribution aux objectifs de politiques publiques et objectiver son impact, le Groupe a choisi, depuis fin 2019, d'intégrer les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) au pilotage stratégique de chacun de ses métiers et de ses filiales. Avec 17 objectifs et plus de 167 cibles, les ODD forment un référentiel universel traçant le chemin vers un monde plus durable et meilleur pour tous d'ici à 2030.

Dans le cadre de du plan d'action ODD du Groupe - qui concerne tous ses métiers - 8 objectifs ont été identifiés comme prioritaires, et 5 considérés comme significatifs. Une dynamique d'amélioration stratégique a été impulsée

autour de ces 13 ODD, avec la définition de plans d'action opérationnels, assortis d'engagements portant sur des indicateurs de résultat, et dès que possible d'impact, suivis dans le temps. Au total, plus de 40 cibles quantitatives ont été validées par le Comité exécutif, et la moitié d'entre elles a été intégrée au plan stratégique du Groupe et les 3 objectifs stratégiques le composant.

Tous les projets adossés aux obligations vertes ou durables émises répondent directement à au moins deux des ODD prioritaires ou significatifs identifiés par le Groupe.



- Financer la transition vers une économie bas-carbone et encadrer les financements des secteurs émissifs
- Développer des offres de produits et services à impact environnemental positif
- Évaluer et maîtriser les risques climatiques
- Neutraliser nos impacts sur la biodiversité

- Soutenir les secteurs de l'éducation, de la santé et de la vieillesse
- Développer des offres de services inclusifs à impact social positif
- Être un employeur responsable
- Financer les projets d'aménagement du Territoire et ville durable des collectivités locales
- Financer des logements décents pour tous
- Œuvrer pour réduire les inégalités territoriales

- Financer les entreprises et accompagner le développement des PME, TPE et ETI, notamment dans les zones fragiles
- Soutenir l'innovation
- Développer les infrastructures durables

Stratégie climat

Ambition 1,5°C afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050

Face à l'urgence climatique, le groupe Caisse des Dépôts s'est engagé à **contribuer activement à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris, déclinés en objectifs nationaux** en matière de lutte contre le dérèglement climatique, tels que définis dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) qui fixe un objectif de **neutralité carbone d'ici 2050**.

En 2022, la politique climat étendue à l'ensemble des entités du Groupe - elle concernait jusqu'alors uniquement les métiers financiers - renforce l'ambition du Groupe autour des axes suivants :

- Prendre en compte le climat dans notre gouvernance et dans tous nos leviers d'action, y compris les risques climatiques,
- Rendre nos activités compatibles avec un développement bas-carbone et encadrer strictement les énergies fossiles,
- Accroître la résilience des activités du Groupe et des territoires au changement climatique,
- Contribuer aux objectifs nationaux sur le climat.

Dans le cadre du suivi de sa raison d'être, **le Groupe s'est fixé l'ambition d'aligner progressivement l'ensemble de ses activités sur des scénarios 1,5°C pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone nette en 2050.**

Les engagements de la Caisse des Dépôts pour le Climat

PRENDRE EN COMPTE LE CLIMAT DANS LA GOUVERNANCE ET LES LEVIERS D'ACTION DU GROUPE

- **Cibles :**
 - › Analyser la double matérialité au regard des objectifs d'atténuation, d'adaptation et de biodiversité dans les dossiers présentés en comité des engagements et gérer les risques climatiques.
 - › Soutenir les recommandations de la *task-force on climate-related financial disclosures (TCFD)* et gérer les risques financiers climatiques.
- **Résultat :**
 - › Développement en 2022 de grilles d'analyse et de cotation ESG, applicables en 2023, pour tous les dossiers présentés en comité des engagements.
 - › En 2022, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une feuille de route risques climatiques, structurée autour des 4 piliers de la TCFD. Ces quatre piliers (stratégie, gouvernance, gestion des risques et métriques) permettent de donner un cap à moyen terme pour le Groupe.

RENDRE NOS ACTIVITÉS COMPATIBLES AVEC UN DÉVELOPPEMENT BAS CARBONE

- **Cibles :**
 - › 100% des portefeuilles décarbonés d'ici à 2050 et réduction de 55 % de l'intensité carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises d'ici à 2030.
 - › Encadrer strictement les financements des secteurs les plus émetteurs tels que les énergies fossiles pour aligner progressivement nos financements sur un scénario de limitation à 1,5° C du réchauffement climatique.
- **Exemple de résultat :**
 - › En 2022, diminution de l'intensité carbone de 27% des portefeuilles d'actions cotées détenues en direct et de 16% pour celle des portefeuilles d'obligations d'entreprise par rapport à



Retrouvez l'intégralité de nos engagements pour le climat en cliquant ici →

Stratégie *biodiversité*

En 2022, en amont de la COP 15 Biodiversité à Montréal, la Caisse des Dépôts s'est dotée d'une politique biodiversité construite autour de quatre axes :

MESURER SON EMPREINTE BIODIVERSITÉ

- **Cible** : Mesurer l'empreinte sur la biodiversité de 100% de nos portefeuilles d'actifs d'ici 2024 et intégrer les impacts sur la nature (notamment en mètres carrés artificialisés) dans l'analyse des projets d'investissement.

LIMITER LES IMPACTS NÉGATIFS

- **Cibles** :
 - › Dialogue actionnarial pour 100% des entreprises en portefeuille sur leur stratégie de préservation de la biodiversité d'ici 2024 (deux secteurs d'activité par an).
 - › 100% des actifs forestiers labellisés PEFC ou FSC.
 - › 100% des actifs immobiliers neutres en termes d'artificialisation des sols.
 - › Exclusion de nos financements des entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à plus de 20 % aux pesticides.

- **Résultat** : En 2022, réalisation de la première cartographie des risques biodiversité sur l'ensemble du portefeuille de l'Etablissement public (investissements et prêts).

ACCROÎTRE SES IMPACTS POSITIFS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ;

- **Cibles** : 3 Mds € mobilisés entre 2020 et 2024 pour financer des projets permettant de maîtriser les ressources et de lutter contre l'artificialisation des sols. Contribution financière au programme Nature 2050 de CDC Biodiversité, permettant de trouver des solutions au dérèglement climatique, fondées sur la nature.

- **Exemple de résultat** : Fin 2022, le programme a permis de soutenir plus de 60 projets pour un montant total récolté de plus de 11,6 millions d'euros.

ACCOMPAGNER LA RECHERCHE ET LA FORMATION

- **Cibles** :
 - › 8 M€ de financement de la Mission Economie de la Biodiversité pilotée par CDC Biodiversité sur la période 2020-2024.
 - › Former les gérants d'actifs aux enjeux biodiversité.

Retrouvez l'intégralité de nos engagements pour la biodiversité en cliquant ici →

l'année de référence (31 décembre 2019).

- › Exclusion des investissements et financements dans les entreprises et projets exposés au charbon thermique, les nouvelles infrastructures de production pétrolières et gazières, les entreprises ayant une exposition significative au gaz de schiste et au charbon, sables bitumineux, pétrole et gaz de l'Arctique, autoroutes et aéroports (hors SNBC).

ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DES ACTIVITÉS DU GROUPE ET DES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Cible** : Intégrer l'adaptation dans les nouvelles activités, si possible dès la conception des projets et accroître la résilience au changement climatique des activités déjà en portefeuille.

- **Résultat** : En 2022, élaboration d'un plan d'action d'adaptation au changement climatique pour adapter les activités du Groupe et accompagner l'adaptation des territoires.

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS NATIONAUX SUR LE CLIMAT

- **Cible** : 60 Md€ mobilisés entre 2020 et 2024.
- **Résultat** : 53 Md€ atteints sur 2020-2022 associés à des cibles d'impact concrets (nombre de logements sociaux rénovés, nombre de Gwh d'énergie installés, nombre de bornes électriques installées).



La Taxonomie verte européenne

Au niveau du groupe Caisse des Dépôts

La taxonomie européenne est un règlement européen qui vise à établir un système de classification unifié des activités économiques permettant de déterminer si ces activités peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental ». Le Groupe s'appuie sur la taxonomie européenne pour évaluer la durabilité des activités économiques.

Au-delà du reporting, le Groupe ambitionne à terme d'intégrer la taxonomie en tant qu'outil de pilotage de ses activités en l'intégrant progressivement dès la création des produits et des processus, et pour cela adaptera en profondeur ses systèmes d'information.

La Caisse des Dépôts a réalisé en 2022 pour la première année une analyse de la durabilité environnementale de ses investissements portant sur les deux premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne : *l'atténuation du*

changement climatique et l'adaptation au changement climatique. De plus, un grand chantier a été lancé en 2021 au niveau du Groupe pour orienter les investissements vers des activités « vertes ».

Plusieurs réalisations ont été finalisées sur l'année 2022 :

- Des formations en ligne de sensibilisation à la taxonomie à destination de l'ensemble des collaborateurs
- Un cadrage stratégique du projet
- Le lancement d'un pilote sur le secteur de l'immobilier visant à définir et identifier les règles d'alignement à la taxonomie et les données nécessaires.

La Caisse des Dépôts est réglementairement tenue de réaliser un reporting taxonomique sur ses investissements au titre de l'article 29 de la Loi Energie Climat, et réalise volontairement un reporting NFRD au niveau du Groupe. Cette année, le groupe a publié sa **part d'éligibilité taxonomique qui s'élève à 28% en réglementaire et 34% en volontaire.**³



Au sein de notre cadre d'émission d'obligations durables

Dans le cadre de l'émission de l'obligation durable 2021, les projets éligibles à bénéfices environnementaux ont tous été sélectionnés au regard de leur respect des critères de contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de la Taxonomie européenne⁴.

En avril 2022, le cadre définissant l'éligibilité des projets, au sein de la Caisse des Dépôts, a été mis à jour dans le but d'être en adéquation, lorsque cela est pertinent et applicable, avec l'ensemble des critères d'alignement de la Taxonomie européenne⁵. Ainsi, les cinq catégories éligibles couvertes par l'Acte Délégué sur le climat (sur un total de douze catégories éligibles, sept catégories vertes et cinq catégories sociales) s'engagent à respecter progressivement l'ensemble des critères d'examen techniques de la taxonomie de l'UE : il s'agit des projets d'infrastructures de production et de stockage d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, d'immobilier vert, de transport et de mobilité durable, et les infrastructures

numériques éco-efficientes. Ce nouveau cadre d'émission, certifié par une Second Party Opinion délivrée par Moody's ESG Solutions le 22 avril 2022, permet la définition des nouvelles limites et s'inscrit dans une logique de sélection des projets futurs alignés avec la taxonomie européenne.

Dans le cadre de l'obligation durable 2022, les onze projets sélectionnés pour le compte des cinq catégories couvertes par l'Acte Délégué sur le climat représentent 64% du montant total des projets sélectionnés.

En mars 2023, le cadre d'émission d'obligations durables de la Caisse des Dépôts a été mis à jour afin de tenir compte des publications des dernières interprétations sur le domaine de l'immobilier vert⁶. Ce document cadre est certifié par une Second Party Opinion délivrée par Moody's Investors Service le 17 mars 2023.

⁴ L'analyse ne couvrirait pas les critères de nuisance aux autres objectifs environnementaux et les garde-fous sociaux.
⁵ Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2021/2139
⁶ Cf. communiqué ministériel d'octobre 2022 (http://www.rt-batiment.fr/IMG/pdf/communication_taxonomie_batiments_vf-2.pdf) : En France et pour la construction de bâtiments neufs, le niveau de performance énergétique NZEB correspond au niveau de performance réglementaire défini par la RT2012. Pour les bâtiments neufs ayant déposé un permis de construire avant le 1er janvier 2022

et soumis à la RT2012, la consommation d'énergie primaire (Cep) correspondant au niveau NZEB correspond ainsi à la valeur « Cepmax » définie dans le cadre de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments. Pour respecter le critère « NZEB - 10% », le Cep du bâtiment doit donc être inférieur d'au moins 10% à ce Cepmax. Pour les bâtiments neufs ayant déposé un permis de construire après le 1er janvier 2022 et soumis à la RE2020, le respect des exigences de la RE2020 conduit à respecter automatiquement le critère « NZEB - 10% ».

IMPLICATIONS POTENTIELLES POUR LE GROUPE CDC

Un cadre commun pour objectiver notre mission stratégique sur la transition écologique et énergétique (TEE)

- Convergence avec nos flux TEE, selon des modalités à définir
- Articulation avec l'axe TEE du PSMT

Intégration dans le processus incluant une analyse environnementale (CDE, risque climatique, politique climat dont adaptation...)

Utilisation progressive de la taxonomie (SC et DSNH) pour qualifier ce qui est «vert» et ce qui est «brun»

Un standard pour encadrer les produits verts (green & sustainable bonds, fonds verts dédiés, prêts verts)

- Utilisation pour l'instant volontaire
- Proposition d'intégration progressive à la conception de nouvelles offres vertes

Un futur critère pour accéder aux financements publics (Cible 30% d'allocation verte des Budgets EU 2021-2028)

- Prêts garantie InvestEU et refinancement BEI intégrant des cibles et un reporting taxonomie
- LDDS couvert par le projet d'Ecolabel EU

Une utilisation dans les analyses prudentielles (pilier I, II et III)

- Implications potentielles sur les exigences de fonds propres
- Utilisation possible dans les paramètres de risques (PD, RWA, etc.)

³ Chiffres à retrouver à la page 225 du Rapport d'engagement sociétal 2022



Méthodologie

Les obligations durables s'alignent avec les exigences environnementales et sociétales que la Caisse des Dépôts s'impose lors de toute décision d'investissement.

La méthodologie de sélection et de suivi des projets éligibles à un financement par une obligation affectée est le reflet de la rigueur et de la transparence que le Groupe applique à l'ensemble de ses processus d'investissement.

S'appuyer sur les meilleurs standards de marché

Afin d'émettre une obligation verte, sociale ou durable alignée sur ses propres attentes et sur celles de ses parties prenantes, la Caisse des Dépôts s'appuie sur les *Green Bonds Principles (GBP)* et les *Social Bonds Principles (SBP)*, initiatives de référence dont elle est membre émetteur, qui fixent les bonnes pratiques à respecter.

Ces cadres présentent des lignes directrices d'application volontaire, fondées sur quatre principes clés :

- **Utilisation des fonds (voir page 23) ;**
- **Sélection et évaluation des projets (voir page 23) ;**
- **Gestion des fonds (voir page 25) ;**
- **Reporting (voir page 25).**

La Caisse des Dépôts a ainsi rendu public, le 16 février 2023, un document-cadre aligné sur ces quatre « Principes ». Ce document présente les priorités stratégiques du Groupe, les principes fondamentaux des émissions, ainsi que les procédures d'évaluation et de sélection des projets éligibles. Il a fait l'objet d'une *second party opinion* par Moody's Investors Service qui lui a attribué un score de durabilité global de SQS2 (très satisfaisant).

Le document-cadre fait également preuve d'une contribution élevée au développement durable, score d'impact le plus haut attribué par Moody's pour cette catégorie. En outre, la bonne allocation des flux et la conformité des projets aux critères d'éligibilité fait également l'objet d'une vérification externe, par Mazars.




[Second opinion des obligations durables](#)
(version publiée le 10 mai 2019)

[Second opinion des obligations durables](#)
(version publiée le 22 avril 2022)

[Second opinion des obligations durables](#)
(version publiée le 17 mars 2023)

Avis d'assurance de bonne allocation des flux et certificat de conformité des projets aux critères d'éligibilité de :

- [l'obligation durable 2019](#)
- [l'obligation durable 2020](#)
- [l'obligation durable 2021](#)
- [l'obligation durable 2022](#)

PLUS D'INFORMATION :
Les différentes mises à jour du document cadre « Obligations Vertes Sociales et Durables » de la Caisse des Dépôts sont disponibles sur le site Internet Caisse des Dépôts

- [Document cadre des obligations durables \(version publiée le 10 mai 2019\)](#)
- [Document cadre des obligations durables \(version publiée le 20 avril 2022\)](#)
- [Document cadre des obligations durables \(version publiée le 16 février 2023\)](#)
- [Les Green Bond Principles](#)
- [Les Social Bond Principles](#)

Attirer de nouveaux investisseurs

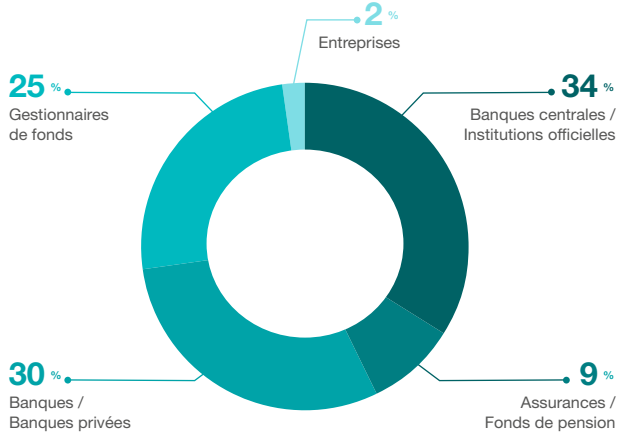
Les obligations durables émises chaque année par la Caisse des Dépôts depuis 2019 sont toutes d'un montant de 500 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans.

La taille et la granularité de leurs livres d'ordres, ainsi que la qualité de la base d'investisseurs, témoignent de la notoriété de la signature de la Caisse des Dépôts sur les marchés des capitaux, et confirment l'intérêt des investisseurs pour les projets durables poursuivis et soutenus par l'Etablissement public.

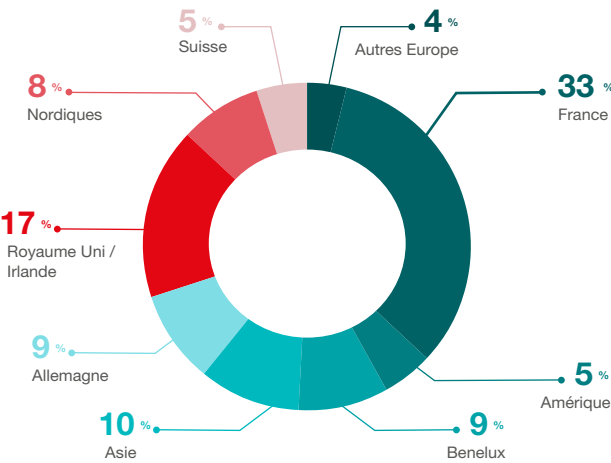
Caractéristiques des émissions

Année	2019	2020	2021	2022
ISIN	FR0013426426	FR0013534443	FR0014003RL9	FR001400DCH4
Format	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN	Programme EMTN
Notation	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)	Aa2 (Moody's) / AA (S&P)
Montant	500 M€	500 M€	500 M€	500 M€
Date de l'opération	12/06/2019	08/09/2020	25/05/2021	12/10/2022
Date de règlement	19/06/2019	15/09/2020	01/06/2021	19/10/2022
Date d'échéance	19/06/2024	15/09/2025	01/06/2026	25/11/2027
Coupon annuel ¹⁰	0,0%	0,01%	0,01%	3,00%
Rendement reoffer annuel	-0,263%	-0,403%	-0,234%	3,053%
Guidance	OAT interpolée + 16 bps	OAT interpolée + 21 bps	OAT interpolée + 16 bps	OAT interpolée + 58 bps
Spread reoffer ¹¹	OAT interpolée + 13 bps	OAT interpolée + 18 bps	OAT interpolée + 13 bps	OAT interpolée + 57 bps
Ratio de souscription	2,8x	6x	4,4x	1,6x
Listing	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris	Euronext Paris
Syndicat bancaire	BNPP, CACIB, HSBC, Natixis, SGCIB	CACIB, HSBC, SGCIB, JPM, BOFA, LBP	BNPP, DB, LBP, SG	CACIB, JPM, LBP, Natixis, Natwest, SG

RÉPARTITION PAR TYPE D'INVESTISSEURS



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INVESTISSEURS



¹⁰ Taux d'intérêt servi
¹¹ Retrouvez les définitions pour « taux reoffer » et « spread reoffer » dans le glossaire en dernière page du rapport

Faits marquants



La Caisse des Dépôts lauréate du prix **Obligation durable de l'année** décerné par le média en ligne de référence *Environmental finance*. Un prix qui vient récompenser l'obligation durable de 500 millions d'euros à cinq ans, émise par la Caisse des Dépôts en octobre 2022. Il s'agit de la cinquième obligation ESG émise par l'Établissement public depuis 2017 avec un livre d'ordres final de plus de 790 millions d'euros réunissant plus de 40 investisseurs.

Lancée à la suite de la publication en avril 2022 de la mise à jour du cadre de référence d'émissions vertes, sociales et durables de la Caisse des Dépôts, cette émission durable s'inscrit en cohérence avec l'acte délégué sur la taxonomie climatique de l'UE, en intégrant les critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique, les principes consistant à « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) et les garanties sociales minimales. Avec ce nouveau cadre d'émission, la Caisse des Dépôts s'engage à financer des projets qui soutiennent une transition juste vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité, et qui contribuent à un développement économique inclusif des territoires.

Conformément au document cadre rendu public en avril 2022, les **21 projets verts** éligibles ont été sélectionnés dans le but d'être alignés avec les critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique des actes délégués de la taxonomie européenne, publiés le 21 avril 2021.

L'obligation durable émise le 15 septembre 2020 est listée dans l'indice MSCI Barclays. L'**indice Bloomberg Barclays MSCI Green Bond** offre aux investisseurs une mesure objective et robuste du marché des titres à revenu fixe émis pour financer des projets ayant des avantages environnementaux directs. Une méthodologie indépendante axée sur la recherche est utilisée pour évaluer les obligations vertes éligibles à l'indice afin de s'assurer qu'elles adhèrent aux Green Bond Principles.

L'obligation émise en 2019 marque l'entrée des projets sociaux parmi les actifs adossés aux obligations. Après une première obligation verte émise en 2017 composée à 100% de projets verts, **10%** des actifs adossés à l'obligation 2019 sont des **projets sociaux**.

Être transparent dans le choix des projets

Le processus de sélection et d'évaluation des projets se déroule en trois étapes : analyse d'éligibilité ; confirmation d'éligibilité ; décision d'adossement. Ce processus est vérifié et certifié par des auditeurs externes. Il est fondé sur une expertise interne faisant intervenir l'ensemble des départements financiers et extra-financiers, dont les entités investisseuses. La Caisse des Dépôts a veillé à définir et mettre en œuvre des processus clairs et lisibles pour ses obligations durables, et travaille à leur intégration dans ses procédures habituelles d'investissement.

Identification des actifs éligibles

Les critères d'éligibilité ont vocation à permettre l'identification des actifs éligibles par analyse de leurs qualités intrinsèques. Ne sont ainsi retenus que les actifs qui satisfont l'exhaustivité de ces critères, sans aucune pondération de ces derniers.

Fort de ces postulats, les principes suivants ont été retenus pour la sélection des actifs :

- Financement en fonds propres ou quasi-fonds propres ; prêts, obligations et dettes mezzanines (non déjà identifiés comme un financement durable - vert/ social)
- Projets territoriaux en France purgés de tout recours, disposant de toutes les autorisations, permis et exempts de toute controverse à la suite des études d'impact
- Générant une répartition équilibrée entre : (i) le financement et le refinancement¹² et (ii) les projets futurs et les projets en exploitation
- Valorisant le savoir-faire de la Caisse des Dépôts sur les secteurs d'intervention majeurs à vocation environnementale et sociale
- A partir de 2022 et conformément à la dernière mise à jour du [document cadre](#), les critères de sélection de cinq catégories éligibles¹³ (sur un total de douze catégories éligibles, sept catégories vertes et cinq catégories sociales) sont conformes aux critères

d'examen techniques de contribution à l'objectif d'atténuation du changement climatique¹⁴. Les autres catégories éligibles ne sont pas couvertes par l'Acte délégué sur le climat de l'UE.

Les actifs adossés font essentiellement l'objet de financements primaires (*greenfield*) et ne sont pas susceptibles d'avoir été préalablement financés par une obligation verte, sociale ou durable.

Analyse d'éligibilité

La capacité du projet à intégrer la liste des actifs éligibles dans le domaine pertinent est identifiée lors de la rentrée en relation par les chargés d'investissement, au regard des critères d'identification de la prochaine obligation (verte, sociale ou durable) qui sera émise par la Caisse des Dépôts.

Ces équipes sont également chargées de vérifier que les projets étudiés ont bien reçu toutes les autorisations environnementales et sociales réglementaires. En plus de la réglementation applicable, la Caisse des Dépôts s'est organisée pour s'assurer que les projets s'alignent progressivement sur les **critères de non-préjudice important à aucun autre des objectifs environnementaux (Do No Significant Harm - DNSH)**, notamment sur l'objectif d'adaptation.

Les garanties sociales minimales de la taxonomie de l'UE exigent que les activités soient menées conformément

aux principales normes internationales de conduite responsable des entreprises. En se conformant au cadre législatif français, et tant que la Caisse des Dépôts n'a pas sciemment connaissance d'informations ou de faits contraires, il est alors présumé que la Caisse des Dépôts respecte les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes de conduite des affaires des Nations Unies et droits de l'Homme, et les conventions fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail.

La page suivante présente la liste des domaines d'intervention éligibles à une obligation verte, sociale ou durable. La totalité des critères d'éligibilité est disponible dans le [document cadre en ligne](#).

Confirmation de l'éligibilité

Les actifs ainsi identifiés font l'objet d'une seconde analyse interne documentée de conformité aux critères, et sont examinés à l'occasion de leur passage devant l'instance de décision d'engagement. Gage d'exemplarité allant au-delà des standards de place en termes de transparence, une liste exhaustive, et documentée, des projets candidats à l'adossement est communiquée aux investisseurs dès l'émission. En outre, cette liste présente, pour chaque projet, une estimation ex-ante des bénéfices environnementaux et sociaux attendus.

¹² En cas de refinancement, les décaissements liés aux projets éligibles réalisés au cours des deux années civiles précédant l'émission peuvent être affectés aux obligations.
¹³ Il s'agit des projets d'infrastructures de production et de stockage d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, d'immobilier vert, de transport et de mobilité durable, et les infrastructures numériques éco-efficaces
¹⁴ Cf. *Second Party Opinion émise par Moody's Investors Service*

Décision d'adossement

Le Comité Obligations Vertes Sociales et Durables annuel statue en dernier ressort sur l'adossement de l'actif désigné aux obligations. Ce comité examine également l'ensemble des actifs déjà adossés afin de vérifier que ceux-ci satisfont toujours les critères motivant leur adossement et qu'ils ne font pas, à cette date, l'objet de controverse majeure. La survenance éventuelle d'une telle controverse, quelle qu'en soit la nature, peut

conduire au retrait, temporaire ou définitif, du projet sensible de la liste des actifs éligibles. Un nouvel actif serait alors proposé à l'adossement en substitution. La non-éligibilité d'un actif avérée post-adossement entraîne le retrait de l'actif du portefeuille de l'obligation durable.

TABLEAU 1 • CATÉGORIES VERTES ÉLIGIBLES

Catégories éligibles	Catégories GBP	ODD
Energies renouvelables	Energies renouvelables	 
Efficacité énergétique	Efficacité énergétique	 
Immobilier vert	Bâtiments verts	  
Transport et mobilité durable	Moyens de transport propres	  
Centres de données éco-efficients	Efficacité énergétique	
Dépollution et réhabilitation de sites	Prévention et maîtrise de la pollution	
Transition alimentaire	Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols / Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire	  

TABLEAU 2 - CATÉGORIES SOCIALES ÉLIGIBLES

Catégories éligibles	Catégories SBP	ODD
Accès au numérique	L'accès à des services de base	  
Education et insertion professionnelle	L'accès à des services de base	 
Economie sociale et solidaire	Le développement socioéconomique	  
Immobilier social	L'accès à un logement à un coût abordable	  
Santé et médico-social	L'accès à des services de base	  

Suivre les projets

En cohérence avec les meilleures pratiques de marché, la Caisse des Dépôts est transparente sur le suivi financier de ses projets. Ce suivi est notamment formalisé au sein de l'Institution par un comité interne spécialisé se regroupant au moins une fois par an, dans le but de valider les décisions d'adossement et de désadossement le cas échéant.

Gestion des fonds levés

Le procès-verbal émis lors du comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables » permet l'édition des pièces comptables et financières nécessaires à la certification de bonne allocation des flux par un commissaire aux comptes. Deux sections comptables dédiées au passif, pour l'émission elle-même, et à l'actif, pour la gestion en trésorerie de la ressource non encore affectée, ont été créées.

L'ensemble du montant levé à chaque émission sera affecté à des projets éligibles sous 12 mois suivant la date de l'émission. Les montants levés et non encore affectés sont gérés par les équipes de la gestion de trésorerie de la Caisse des Dépôts. Cette liquidité est placée dans un délai maximum de dix jours ouvrés à compter de la date de règlement de l'émission et réajustée lors de la production du procès-verbal du comité « Obligations Vertes, Sociales et Durables » annuel.

Les supports de placement des actifs considérés seront libellés en euros, de maturité inférieure à 1 an, couverts à taux variable et notés a minima A1 / P1. Des titres négociables à court terme (Neu CP) ou *European Commercial Paper* (ECP) d'émetteurs Supranationaux, Souverains ou Agences (SSA) ou bancaires sont privilégiés. Les investissements dans des activités intensives en émissions GES ou des activités controversées sont exclus.

Règles de désadossement

Dans le cas où un projet deviendrait inéligible, ou en cas de cession d'actifs, la Caisse des Dépôts s'engage à remplacer, dans la mesure du possible, les dépenses affectées à ce projet par des dépenses liées à un autre projet éligible dans un délai de 12 mois.

Suivi d'impact

Les données d'impacts sont calculées selon la part du capital détenue par la Caisse des Dépôts dans chaque projet ou fonds portant les projets. Les notes méthodologiques complètes pour chaque domaine d'intervention sont disponibles sur le [site internet](#) de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux règles de désadossement, les actifs cédés des obligations durables sont retirés des cartographies et des listes de projets du rapport annuel de suivi, à compter d'une année pleine précédant leur cession.

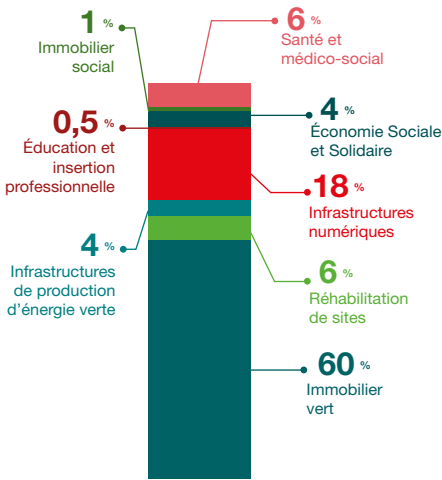
Synthèse de l'allocation
des fonds levés

Obligation durable de 2019

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2021	Flux décaissés en 2022	Total des décaissements au 31/12/2022	A décaisser 2022	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	21	371 951	276 932	31 515	308 447	63 504	53%
Réhabilitation de sites	1	40 000	20 800	11 200	32 000	8 000	16%
Infrastructures de production d'énergie verte	5	26 130	21 817	1 450	23 267	2 863	38%
Accès au numérique	3	114 430	51 290	30 004	81 294	33 136	28%
Éducation et insertion professionnelle	2	3 154	2 681	374	3 055	99	11%
Économie Sociale et Solidaire	1	24 500	22 478	-	22 478	2 022	34%
Immobilier social	1	6 000	4 000	2 000	6 000	-	13%
Santé et médico-social	10	38 154	33 944	787	34 732	3 423	40%
Total	44	624 319	433 943	77 330	511 273	113 047	43%

Montants au 31/12/2022 exprimés en milliers d'euros.

ALLOCATION TOTALE PAR
TYPE D'ACTIFS



ALLOCATION PAR STATUT
DE DÉCAISSEMENT



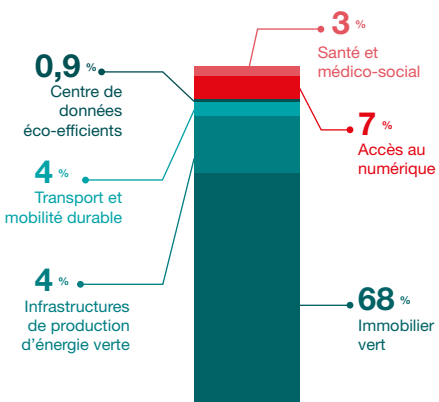
- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2022 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 500 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 624 M€, soit une sur-couverture de plus de 20 %, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Sur ces 624 M€, 124 M€ ont été réintégré dans le vivier d'actifs éligibles pour les besoins de remplacement associés aux obligations vertes et durables actuellement en circulation et/ou aux futures obligations.

Obligation durable de 2020

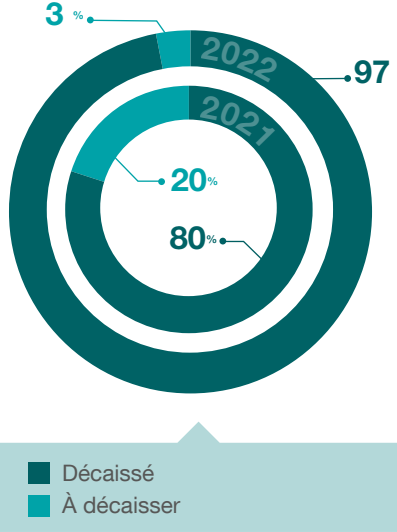
Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2021	Flux décaissés en 2022	Total des décaissements au 31/12/2022	A décaisser 2022	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	8	400 065	315 381	75 997	391 378	8 687	47%
Infrastructures de production d'énergie verte	2	44 557	38 999	4 623	43 622	935	49%
Transport et mobilité durable	2	21 876	10 585	1 675	12 260	9 616	25%
Centre de données éco-efficients	3	8 425	2 296	2 850	5 145	3 279	37%
Accès au numérique	3	41 267	18 092	2 100	20 192	21 075	28%
Santé et médico-social	3	16 202	14 727	-	14 727	1 475	44%
Total	21	532 392	400 080	87 244	487 324	45 068	40%

Montants au 31/12/2022 exprimés en milliers d'euros.

ALLOCATION TOTALE PAR
TYPE D'ACTIFS



ALLOCATION PAR STATUT
DE DÉCAISSEMENT



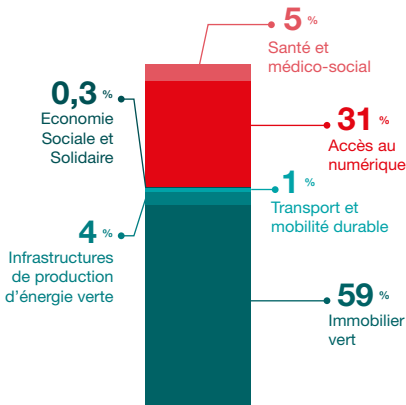
- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2022 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 487 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 532 M€, soit une sur-couverture de plus de 5%, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 15 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. "Gestion des fonds levés" p. 25 du document cadre).

Obligation durable *de 2021*

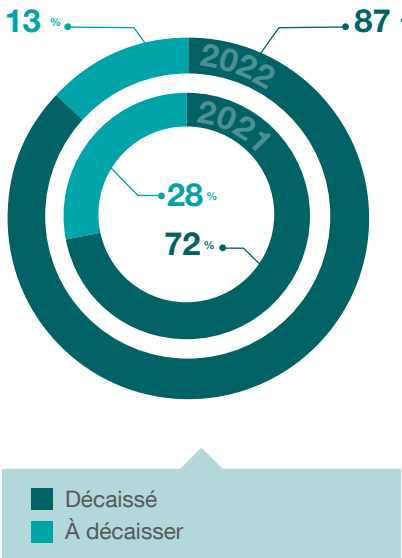
Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2021	Flux décaissés en 2022	Total des décaissements au 31/12/2022	A décaisser 2022	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	6	306 715	221 547	37 796	259 343	47 372	60%
Infrastructures de production d'énergie verte	9	18 832	14 287	-	14 287	4 545	38%
Transport et mobilité durable	4	6 297	5 619	500	6 119	178	20%
Accès au numérique	5	162 900	101 386	36 172	137 558	25 342	33%
Economie Sociale et Solidaire	2	1 700	1 700	-	1 700	-	6%
Santé et médico-social	4	23 915	14 210	4 011	18 221	5 693	48%
Total	30	520 358	358 749	78 479	437 228	83 130	38%

Montants au 31/12/2022 exprimés en milliers d'euros.

ALLOCATION TOTALE PAR TYPE D'ACTIFS



ALLOCATION PAR STATUT DE DÉCAISSEMENT



- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2022 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 437 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à plus de 520 M€, soit une sur-couverture de près de 5%, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 65 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. "Gestion des fonds levés" p. 25 du document cadre).

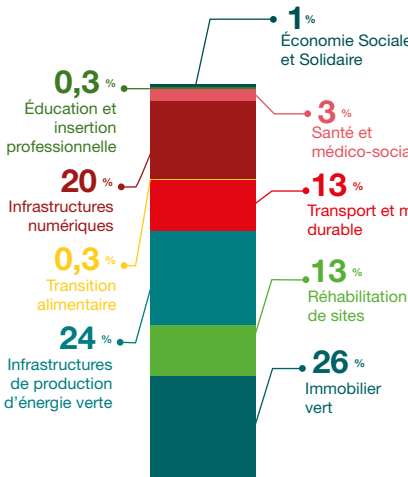
Obligation durable *de 2022*

Catégorie d'actifs	Nombre de projets	Montants investis	Total des décaissements au 31/12/2021	Flux décaissés en 2022	Total des décaissements au 31/12/2022	A décaisser 2022	Part moyenne du capital détenu par la Caisse des Dépôts dans les projets
Immobilier vert	3	146 960	85 107	19 154	104 261	42 700	83%
Réhabilitation de sites	1	75 000	34 521	4 245	38 766	36 234	25%
Infrastructures de production d'énergie verte	3	136 868	32 531	1 073	33 604	103 264	46%
Transport et mobilité durable	5	73 075	21 590	7 093	28 683	44 392	58%
Transition alimentaire	3	1 772	1 772	-	1 772	-	33%
Accès au numérique	6	112 000	110 352	-	110 352	1 648	33%
Santé et médico-social	3	17 052	3 283	1 274	4 557	12 495	49%
Éducation et insertion professionnelle	2	1 800	1 800	-	1 800	-	10%
Économie Sociale et Solidaire	1	5 000	2 000	-	2 000	3 000	18%
Total	27	569 528	292 956	32 840	325 796	243 732	43%

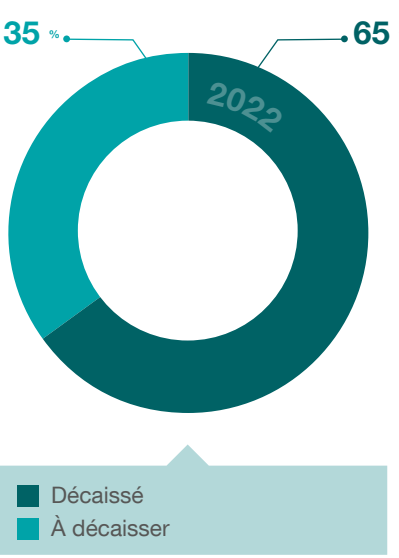
Montants au 31/12/2022 exprimés en milliers d'euros.

Projets éligibles sélectionnés en prenant en considération les critères d'examen techniques de la taxonomie européenne pour l'objectif d'atténuation du changement climatique

ALLOCATION TOTALE PAR TYPE D'ACTIFS



ALLOCATION PAR STATUT DE DÉCAISSEMENT



- Le montant total des flux financiers adossés au 31/12/2022 correspondant au financement des actifs éligibles s'élève à 326 M€.
- Le montant total des actifs adossés ou à adosser à l'obligation durable s'élève à près de 570 M€, soit une sur-couverture de près de 15%, permettant ainsi de faire face aux aléas éventuels susceptibles d'affecter les actifs éligibles (perte d'éligibilité, report du projet ou décalage de versement, etc.). Un montant de 175 M€, solde non-adossé des fonds levés par l'obligation durable, a été placé en trésorerie, conformément aux règles de gestion définies au sein du document cadre (cf. "Gestion des fonds levés" p. 25 du document cadre).
- L'actif IHT Mayotte, d'un montant investi d'1,35 M€, a été jugé inéligible selon les critères d'éligibilité, entraînant le retrait de cet actif du portefeuille de l'obligation durable 2022.



Projets et impacts



La Caisse des Dépôts propose aux investisseurs des projets diversifiés à performance environnementale et/ou sociale élevée, allant de projets de grande ampleur à forte visibilité nationale et internationale, à des projets locaux ayant un impact fort sur leurs territoires d'implantation.

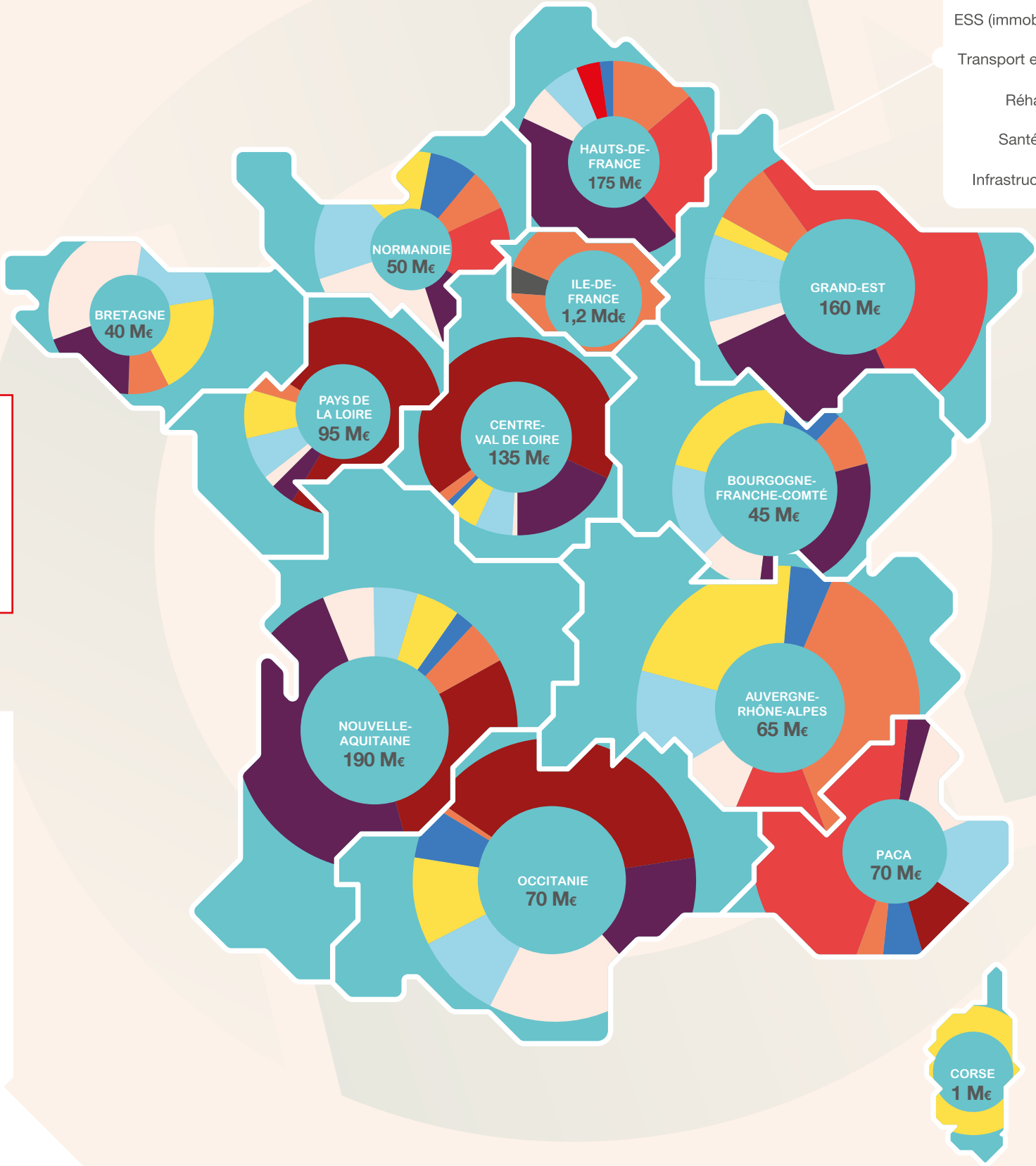


Cartographie des projets

Le détail des projets adossés à nos obligations pour l'ensemble des catégories d'actifs est disponible [ici](#), dans notre rapport d'impact 2022 sous format Excel. Figurent dans ce document : la liste exhaustive des projets financés, leur état d'avancement ainsi que certains de leurs objectifs de performance..

Légende

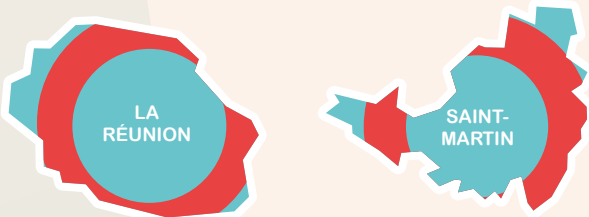
- Immobilier vert
- Infrastructures de production d'énergie verte
- Réhabilitation de sites
- ESS (immobilier, éducation...)
- Infrastructures numériques
- Santé et médico-social
- Transport et mobilité durable



Zoom sur l'Ile-de-France

ESS (immobilier, éducation...)	4 M€
Transport et mobilité durable	9 M€
Réhabilitation de sites	22 M€
Santé et médico-social	6 M€
Infrastructures numériques	25 M€

Départements et collectivités d'Outre-Mer
4M€ investis dans les Infrastructures numériques



Infrastructures de production d'énergie verte

Produire de façon durable une énergie propre est déterminant pour la transformation vers un système énergétique entièrement décarboné, conformément à la Stratégie nationale bas-carbone française.

La Caisse des Dépôts participe à la création et à la pérennisation des infrastructures associées via le financement de la construction, l'exploitation ou l'expansion de parcs éoliens, de centrales d'énergie géothermique et de biomasse, ou encore d'installations photovoltaïques.

Au total 19 projets de production d'énergie verte à partir de sources renouvelables, ont été adossés aux obligations durables entre 2019 et 2022.

Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Stade de développement	Capacité installée (électricité et chaleur en MW)	Production d'électricité et de chaleur (MWh/an)	Émissions de GES évitées (teqCO ₂)	Ménages couverts (nombre)	Emplois directs soutenus pendant la phase de construction	Emplois directs soutenus (ETP/an)
Obligation durable de 2019	En exploitation	31	58 642	9 959	12 482	110	7
	En exploitation	63	114 500	6 298	26 382	431	14
Obligation durable de 2020	En construction	33	-	-	18	5	-
	Total	96	114 500	6 298	26 400	436	14
	En exploitation	42	47 007	2 585	10 831	85	8
Obligation durable de 2021	En construction	25	116 090	33 672	10 009	94	-
	Total	67	163 097	36 257	20 840	178	8
	En exploitation	-	-	-	-	-	-
Obligation durable de 2022	En construction	34	852 959	46 913	196 624	1 293	-
	Total	34	852 959	46 913	196 624	1 293	-
	En exploitation	136	220 150	18 842	49 695	626	29
Total	En construction	92	969 049	80 585	206 651	1 391	-
	Total	228	1 189 199	99 427	256 346	2 017	29

Indicateurs calculés au prorata.

Données arrêtées au 31/12/2022. Pour les actifs étant encore en phase de construction au 31/12/2022, les données publiées correspondent à une estimation de leur production d'électricité et/ou de chaleur et de leurs impacts attendus en phase d'exploitation sur une base annuelle.

Indicateur	Méthodologie de calcul
Tonnes d'émissions de GES évitées	(Production d'électricité / de chaleur « MWh ») x (Ratio moyen d'émissions directes par MWh consommé). Le ratio d'émission est adapté selon la zone géographique et le type d'énergie produite (électricité, chaleur ou cogénération) par l'actif. Ex. : pour la France métropolitaine, le ratio utilisé est de 0,033 teqCO ₂ /MWh selon RTE pour de la production d'électricité.
Nombre d'emplois directs soutenus	(Montant total du projet) x (Ratio d'ETP par millions d'euros). Le ratio d'ETP est adapté selon le type de projet (solaire, éolien, biomasse...) et son stade de développement (construction ou exploitation). Ex. : pour des emplois directs soutenus pour la construction d'une infrastructure de panneaux solaires photovoltaïques, le ratio utilisé est de 4,43 ETP/M€, selon l'ADEME.
Nombre de foyers alimentés en électricité verte	(Production d'électricité « MWh ») x (Ratio moyen de MWh consommé par ménage). Le calcul est adapté selon le stade de développement de l'actif (construction ou exploitation), sa zone géographique (France métropolitaine ou outre-mer) et le type d'énergie produite (électricité ou chaleur). Ex. : pour les ménages couverts en électricité verte en France métropolitaine, le ratio utilisé est de 4,34 MWh/ménage selon la CRE.



113 GWhs d'électricité de source renouvelable par an

Plus de 24 500 foyers couverts en électricité verte

Plus de 6 900 tCO₂ évitées par an

Focus sur le projet de parc éolien terrestre CNR solaire 9

Vienne (86) et Seine Maritime (76)

La Banque des Territoires a noué un partenariat financier avec sa filiale CN'Air, filiale de la Compagnie Nationale du Rhône, pour racheter 6 projets éoliens pour une puissance totale de 90MW. Simultanément, un accord de partenariat a été entériné avec CN'Air pour une option d'achat systématique au profit de la Banque des Territoires de 25 projets complémentaires pour 450 MW.

La SAS CNR Solaire 9 est la première concrétisation du partenariat ; il s'agit d'un investissement fléché sur des actifs greenfield de qualité et porté sur trois projets éoliens terrestres, le parc CEHOU d'une puissance de 15,4 MW situé à La Houssaye-Béranger en Normandie, ainsi que les parcs CEBEN et CELAN d'une puissance respective de 15 MW et 12 MW, situés dans le département de la Vienne en Nouvelle-Aquitaine.

L'ensemble des actifs devraient être construits et mis en service d'ici fin 2023. CEHOU est le premier des trois actifs à être entré en exploitation en août 2022, tandis que les deux autres parcs devraient être mis en service en octobre 2023.

Les trois parcs présenteront des impacts extra-financiers positifs notamment en matière d'environnement et de création d'emplois. Le portefeuille à plein régime devrait produire 113 GWhs d'énergie verte par an soit la consommation annuelle de 24 510 foyers et une économie de 6 922 tCO₂ par an. Cette transaction aura également des retombées positives sur l'emploi local, à travers le recrutement des équipes nécessaires à la construction et à l'exploitation de ces différents projets.

Immobilier vert

Les obligations durables permettent de financer des constructions neuves ainsi que des opérations de réhabilitation lourde de bâtiments ciblant de meilleures performances énergétiques et environnementales en visant des niveaux avancés de labellisation.

Indicateurs d'impact *des projets*¹⁵

Émission concernée	Type d'opérations	Moyenne de la consommation d'énergie par m² (kWhep/m²/an)	Émissions de CO évitées par rapport à RT2012 ¹⁶ (teqCO₂/an)	Économies d'énergie par rapport à RT2012 (kWhep/an)	Amélioration de la performance du portefeuille (en % par rapport à la réglementation)	Emplois directs et indirects soutenus pendant les travaux de construction et de réhabilitation (ETP)	Surface (m²)
Obligation durable de 2019	Constructions neuves	32	288	2 951 354	43%	906	142 958
	Réhabilitations	60	598	5 382 875	70%	685	63 515
	Total	35	886	8 334 229	55%	1 591	206 473
Obligation durable de 2020	Constructions neuves	28	431	2 511 854	36%	934	124 721
	Réhabilitations	47	51	118 968	34%	92	4 957
	Total	30	482	2 630 822	36%	1 027	129 678
Obligation durable de 2021	Constructions neuves	27	189	2 439 292	40%	1 043	156 263
Obligation durable de 2022	Constructions neuves	40	6	858,920	47%	620	28 298
Total		32	1 563	14 263 263	47%	4 235	520 711

Indicateurs calculés au prorata.

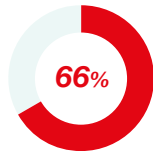
Données arrêtées au 31/12/2022.



Du parc immobilier visant un label énergétique ou une certification environnementale



Du parc immobilier visant une certification environnementale



Du parc immobilier visant un label énergétique

Indicateur	Méthodologie de calcul
Économies d'énergie par rapport à RT2012 (kWhep/an)	[(Consommation d'énergie théorique du bâtiment par m²/an) – (Consommation d'énergie de référence « RT2012 »)] x (Surface) Pour la réhabilitation, selon la disponibilité des données, la consommation d'énergie de référence utilisée est 1) la consommation avant réhabilitation, 2) la réglementation thermique « globale », 3) la valeur de référence utilisée dans les labels énergétiques spécifiques à la rénovation.
Émissions de CO₂ évitées par rapport à RT2012 (teqCO₂)	[(Emissions de CO₂ en kg par m²/an associées à la consommation d'énergie de référence « RT2012 ») – (Emissions de CO₂ en kg par m²/an associées à la consommation d'énergie théorique du bâtiment)] x Surface ÷ 1 000 Pour la réhabilitation, selon la disponibilité des données, la consommation d'énergie de référence utilisée est 1) la consommation avant réhabilitation, 2) la réglementation thermique « globale » 3) la valeur de référence utilisée dans les labels énergétiques spécifiques à la rénovation.
Emplois directs et indirects soutenus (nombre ETP/an)	(Coût de construction du projet) x (Ratio d'ETP par million d'euros) En France, ce ratio est de 5,93 ETP par million d'euros dans la construction selon Eurostat.

¹⁵ Les impacts des bâtiments verts de type Santé et Médico-Social (RSS, EHPAD, etc.) sont indiqués dans ce dernier volet p. 36.

¹⁶ Les données concernant les émissions de CO₂ évitées par rapport à RT 2012 sont parfois indisponibles car certains projets immobiliers sont encore en phase de construction. C'est le cas pour les projets suivants :

- Dijon Hôtel Naos et Toulouse Eklo Hôtel adossés à l'obligation 2019, représentant 1% des montants investis pour cette obligation.

- HLU de Lyon et Serris/Lyon Venissieux Ekom Invest adossés à l'obligation 2020, représentant 2% des montants investis pour cette obligation.

- Sièges de Maisons et cités Douai et Wonder Building Bagnolet adossés à l'obligation 2021, représentant 6% des montants investis pour cette obligation.

- St Ouen N9 et Eveil de Flaubert Rouen adossés à l'obligation 2022, représentant 72% des montants investis pour cette obligation.



1 500 m²
de jardin

-20 %
de consommation énergétique par rapport à la consommation de référence réglementaire (CEP RT 2012)

62 kWc
de capacité de production électrique par an

Economies d'énergie par rapport à RT 2012 de près de
80 000 Kwhep/an

Focus sur le projet *Clichy Îlot Dupont* Clichy-la-Garenne (92)

CDC investissement Immobilier a acquis le 16 septembre 2020 en VEFA auprès du promoteur OGIC, 76 logements et 55 places de parking répartis sur 3 bâtiments (A, B, F) allant de 7 à 10 étages. Cette acquisition en bloc, dont la livraison prévisionnelle est prévue pour juillet 2023, s'intègre dans un ensemble immobilier qui comporte également 240 logements en accession libre.

Cet ensemble immobilier, a été conçu avec des ambitions environnementales fortes. Un soin particulier a été porté au cœur d'îlot végétal traversé par 2 failles, offrant une organisation d'immeubles, autour d'un poumon vert, totalisant 1348m² de pleine terre, dessiné par l'agence paysagiste Babylone. Les appartements offrent des surfaces extérieures généreuses avec environ 12m² par logement. Un jardin potager partagé est également prévu en terrasse du bâtiment A.

Une attention particulière a aussi été portée à la promotion des mobilités douces. Au droit de chaque entrée de la sente verte qui traverse cet îlot, sont positionnés des espaces de vélos avec des racks, ouverts mais abrités (sous pilotis), pour un usage fréquent des habitants. Des bornes de recharges électriques ont été prévues pour certaines places de stationnement acquises au rez-de-chaussée sous pilotis et 8 vélos électriques ainsi que 2 véhicules électriques sont gratuitement mis à disposition des habitants pendant une durée de 2 ans.

Les immeubles bénéficient du raccordement au chauffage urbain pour sa production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Les bâtiments sont également équipés de plusieurs modules Garnot (chaudières numériques modules de calculs informatiques). Ces derniers permettent de valoriser la chaleur fatale informatique en préchauffant l'eau chaude sanitaire consommée par l'ensemble des logements.

L'îlot profite aussi d'une production locale d'électricité grâce à l'installation de 460m² de surfaces de panneaux photovoltaïques en toiture. L'actif a une consommation théorique (usages RT) estimée de 55 kWhep/m²/an (rapport RT2012) qui le situe dans le TOP 15% défini par le Ministère de la transition énergétique et du développement durable.

Certifications et labels environnementaux

- › Label Effinergie
- › Label Bâtiment Durable Francilien au stade conception
- › Certification Environnementale NF Habitat HQE niveau Très Performant

Dépollution et réhabilitation de sites

La Caisse des Dépôts finance, à travers des fonds dédiés, la réhabilitation de sites pollués – majoritairement d’anciens sites industriels en milieu urbain – en vue de leur réaménagement. Ces opérations sont réalisées à travers des Fonds professionnels de capital d’investissement (FPCI).

Ces fonds procèdent à l’acquisition de sites urbains pollués présentant un fort potentiel de redéveloppement, en vue de leur désamiantage, démolition et dépollution. Ils réhabilitent ensuite ces friches et peuvent également participer à la réalisation de projets immobiliers à usage d’habitation ou d’activités diverses sur ces terrains.

Au-delà des enjeux de santé publique, ces opérations comportent également une dimension environnementale importante, réduisant les surfaces polluées, souvent d’origine industrielle, et évitant l’étalement urbain.

Indicateurs d’impact des projets

Émission concernée	Statut d’acquisition	Sites à dépolluer (nb)	Surface de terrain à dépolluer (ha)	Nature de destination des surfaces constructibles après dépollution		Emplois directs et indirects soutenus (ETP)	Émissions de CO ₂ évitées (teqCO ₂ /an)
				Habitation	Activités		
Obligation durable de 2019	En exploitation	31	161	77%	77%	2 724	6 627
	En construction	8	55	28%	28%	1 021	2 267
	Sites cédés après dépollution ¹⁷	5	3	100%	100%	129	140
	Total	44	220	53%	53%	3 874	9 034
Obligation durable de 2022	Sites acquis	9	30	71%	71%	2 655	1 906
Total		53	250	67%	33%	6 529	10 940

Indicateurs calculés au prorata. Données arrêtées au 31/12/2022.



Plus de **3 000 logements** qui ont pu ou vont pouvoir être construits grâce aux sites dépollués depuis 2019



53 sites dépollués puis réhabilités depuis 2019, couvrant **250 hectares** au total

Indicateur	Méthodologie de calcul
Emplois directs et indirects soutenus (nombre)	(Coûts des travaux de construction après dépollution du site) x (Ratio d’ETP par m ² de surfaces construites) En France, ce ratio est de 0,02 ETP par m ² construit selon la Fédération Française du Bâtiment.
Émissions de CO ₂ évitées (teqCO ₂)	Émissions liées à l’étalement urbain et l’artificialisation des sols qui ont pu être évitées grâce au fait de réhabiliter des surfaces brownfields. Un facteur moyen d’émission est calculé par hectare, soit 257 teqCO ₂ .ha ⁻¹ .

¹⁷ Lors de la cession des actifs, les impacts ne sont plus mesurés ni intégrés aux rapports, à l’exception des sites dépollués dont le suivi continue d’être assuré par les sociétés de gestion des quatre fonds d’investissement dédiés à la dépollution et la réhabilitation de sites, jusqu’à la sortie d’actifs de leurs portefeuilles.



7,8M€ investis dans la dépollution, la démolition et le désamiantage du site

22 300 m² de logements créés, incluant **10 600 m²** de résidences étudiantes et seniors et **8 000 m²** de bureaux/activités et une crèche

En ligne avec les exigences du **Référentiel Habitat Durable 2022** de la Métropole du Grand Lyon

2 hectares de parc public créés au centre du projet

Focus sur le projet Auto Châssis International du fonds Ginkgo III

Villeurbanne (69)

Ginkgo a fait l’acquisition du site Auto Châssis International (ACI) en avril 2023 en partenariat avec BNP Paribas Immobilier. Ce site de 5 hectares opéré historiquement par Renault va faire l’objet d’une dépollution majeure permettant le redéveloppement du quartier d’ici 2026. Le projet intègre de nouveaux logements, des bureaux et activités et des équipements publics dont une station du tramway T6 et un parc municipal de 2 hectares. La démolition et la dépollution du site vont générer un large volume de matériaux. Les matériaux de démolition non dangereux seront recyclés à hauteur de 85% minimum et des éléments seront réemployés directement sur site dans le cadre du projet de réaménagement.

Le site ACI est un des marqueurs de l’histoire industrielle de Villeurbanne. Pour préserver les traces de ce passé ouvrier, le projet d’aménagement prévoit également de réhabiliter certains bâtiments emblématiques, qui pourront accueillir des petites activités productives.

Trois des cinq bâtiments historiques conservés dans le cadre du projet de redéveloppement feront l’objet d’une occupation temporaire, sous la gestion de l’association Intermède. Ces espaces accueilleront des artisans, entrepreneurs, artistes et associations locales ainsi qu’un espace de restauration et une buvette dans la cour extérieure. Une programmation culturelle permettra d’animer la vie du site et du quartier durant la durée des travaux.

Transition alimentaire

Les obligations durables de la Caisse des Dépôts permettent de financer des projets visant à développer des chaînes de production et d'approvisionnement durables. Œuvrant pour la transition alimentaire, les fonds levés sont destinés à financer, entre autres, des projets de préservation, transmission et transition du foncier agricole, des filières locales de qualité, des unités de transformation de proximité (légumeries, conserveries, etc.), des plateformes de distribution et de stockage, ou des modes de production alimentaire résilients et innovants (permaculture, agroforesterie, aquaponie...).

Indicateurs d'impact *des projets*

Agriculture biologique

Émission concernée	Surface cultivée en agriculture biologique (ha)	Producteurs soutenus ou installés	Fermes acquises ou confortées (nb)	Evènements organisés (nb)
Obligation durable de 2022	10	3	4	290
Indicateurs	Acteurs publics sensibilisés (nb)	Porteurs de projets d'installation accueillis (nb)	Bénévoles actifs (nb)	Adhérents aux associations (nb)
Obligation durable de 2022	828	1 663	1 376	10 559

Les indicateurs d'impact des projets d'agriculture biologique ne sont pas proratisés car ce sont des prêts, il n'y a donc pas de participation au capital.

Economie circulaire

Émission concernée	Repas compatibles avec la loi Egalim (nb)	Produits alimentaires sauvés du gaspillage (tonnes)	Fournisseurs locaux (nb)
Obligation durable de 2022	27 074	0,7	18

Indicateurs calculés au prorata. Données arrêtées au 31/12/2022.

Indicateur	Méthodologie de calcul
Fournisseurs locaux (nombre)	Nombre de fournisseurs en circuit court, soit à moins de 250 km du site de production.
Repas compatibles avec la loi Egalim (nombre)	La loi Egalim du 30 octobre 2018 fixe des objectifs ambitieux à la restauration collective publique et privée pour permettre la transition vers une alimentation de qualité et durable. Les repas compatibles avec la loi Egalim doivent respecter un certain nombre de critères relatifs aux conditions d'approvisionnement, à la réduction du gaspillage, à la diversification des sources de protéines ou encore à la réduction de l'utilisation des contenants plastiques.



317
fermes acquises

3 809 hectares
convertis en agriculture biologique

Plus de 50% des produits en vente directe

1 376 bénévoles, plus de

19 000 actionnaires citoyens

1 200 bénéficiaires de formations

Note biodiversité 45%
supérieure à la moyenne
des fermes traditionnelles

Focus sur le projet *Terres de liens* France

Terre de Liens est une initiative citoyenne qui vise à préserver les terres agricoles sur le long terme et à faciliter l'accès au foncier. Le mouvement est composé d'un réseau associatif, d'une fondation reconnue d'utilité publique et d'une foncière agricole solidaire. Ils collectent de l'épargne citoyenne, achètent des terres agricoles et les mettent à disposition d'agriculteurs biologiques via un bail rural environnemental.

Depuis sa création en 2003, Terre de Liens a acquis plus de 300 fermes, soit près de 9500 hectares de terres cultivées en agriculture biologique. Le mouvement vise à soutenir l'économie locale en créant des emplois et en favorisant une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

La Banque des Territoires a investi 6 millions d'euros dans la Foncière Terre de Liens depuis 2015 pour contribuer à la redynamisation des territoires ruraux.

Infrastructures et services de mobilité durable

En finançant le développement des véhicules verts ou en soutenant la filière hydrogène, la Caisse des Dépôts se mobilise pour déployer des solutions de mobilité douce accessibles à tous et accompagner la nécessaire transformation écologique des infrastructures de transport dans les territoires.

Indicateurs d'impact *des projets*

Émission concernée	Typologie	Emissions de GES évitées (teqCO ₂ /an)	Usagers (nb)	Points d'avitaillement alternatifs (nb)	Emplois directs soutenus en phase d'exploitation (ETP/an)	Emplois directs soutenus en phase de construction (ETP/an)
Obligation durable de 2020	Services de mobilité	16 458	1 703	-	19	7
	Infrastructures de mobilité durable	298	-	2	2	9
	Total	16 755	1 703	2	21	16
Obligation durable de 2021	Services de mobilité	13 042	2 363	739	17	5
	Infrastructures de mobilité durable	576	-	85	4	1
	Total	13 618	2 363	824	20	5
Obligation durable de 2022	Services de mobilité	4 060	1 022	-	8	7
	Infrastructures de mobilité durable	22 49	-	286	11	52
	Total	6 309	1 022	286	19	59
Total		36 682	5 087	1 112	60	81

Indicateurs calculés au prorata. Données arrêtées au 31/12/2022.



Plus de **7 000 MWh** d'électricité produits par l'entreprise **See You Sun** en 2022, grâce au déploiement de près de 1 000 ombrières photovoltaïques destinées à alimenter des bornes de recharge pour véhicules électriques

Indicateur	Méthodologie de calcul
Émissions de GES évitées	$[(\text{Facteur d'émission du véhicule électrique}) - (\text{Facteur d'émission du véhicule thermique})] \times (\text{Distance parcourue par les véhicules/an}) \times (\text{Nombre de passagers ou de tonnes de marchandises transportés})$ En France, ce ratio est de 0,02 ETP. Par exemple, le facteur d'émission pour un bus électrique est 6 geqCO ₂ /passager.km, contre 154 geqCO ₂ /passager.km pour un bus thermique, en Île-de-France selon le ministère de la Transition écologique et solidaire et de l'ADEME.
Nombre d'usagers	Capacité de la flotte de véhicules électriques en circulation grâce aux services de mobilité durable financés.



Focus sur le projet *E-Motum* Corse

Le projet d'E-motum en Corse consiste à déployer un réseau de 80 stations de recharge DC (chargeurs rapides avec 2 prises par station) sur tout le territoire insulaire pour tous les usagers de véhicules électriques. Actuellement, plus de 30 chargeurs rapides sont déjà opérationnels, répartis dans des zones densément peuplées comme Ajaccio, Bastia, Porto Vecchio, Bonifacio et Calvi.

L'objectif est d'avoir un chargeur tous les 30 kilomètres sur l'île, dans les stations essence, centres commerciaux, restaurants, et parkings publics, favorisant ainsi l'écomobilité et réduisant la fracture territoriale. En plus de réduire les impacts environnementaux et de favoriser les économies d'énergie, ce projet contribue au désenclavement des petites villes

et à l'amélioration de la qualité des infrastructures de l'île. Les bornes de recharge sont adaptées à tous les véhicules électriques récents et le chantier est réalisé en partenariat avec des intervenants locaux.

À terme, E-motum et la Banque des Territoires envisagent de décarboner la ressource électrique en explorant des solutions telles que l'installation de panneaux solaires et l'utilisation des batteries des véhicules pour optimiser l'énergie renouvelable.

Infrastructures numériques

Centre de données éco-efficients

Grâce au financement de trois centres de données éco-efficients via l’obligation durable 2021, la Caisse des Dépôts contribue à la maîtrise de l’empreinte carbone du numérique, au soutien de l’emploi ainsi qu’au dynamisme des territoires concernés

Indicateurs d’impact *des projets*

Émission concernée	Projets (Nom)	Consommation électrique globale des datacenters (kWh/an)	Consommation électrique en puissance Haute Qualité des équipements IT (kWh/an)	Ratio d'usage IT de puissance installée usage IT de puissance installée (%)	Power Usage Effectiveness cible	Ecart du PUE cible par rapport au PUE moyen français (%)
Obligation durable de 2020	Sostradata	219 200	88 963	16%	1,1	-39%
Obligation durable de 2020	Egée Data Center Holding - Site de Thésée à Aubergenville	1 762 899	391 028	-	1,2	-33%
Obligation durable de 2020	Egée Data Center Holding - Site de Voisin le Bretonneux	13 488 295	5 861 419	-	1,2	-33%
Obligation durable de 2020	Data 17	67 128	26 366	16%	1,1	-39%

Données arrêtées au 31/12/2022.

Les PUE cible sont obtenus lorsque l'on se rapproche d'une utilisation des baies à 80% de leur puissance, soit d'un ratio d'usage de 0,8. La commercialisation des baies étant encore à un stade peu avancé pour l'ensemble des projets, les ratios d'usage IT sont faibles, entraînant des PUE réalisés plus élevés que les PUE cible. Les PUE réalisés baissent significativement une fois dépassé un ratio d'usage de 50%. Les PUE vont converger vers les PUE cible à mesure que la commercialisation des baies augmentera.

Ratio d'usage IT de puissance installée, indisponible pour les projets Egée Data Center Holding - Site de Thésée à Aubergenville et Site de Voisin le Bretonneux.

Indicateur	Méthodologie de calcul
Efficacité de l'utilisation de l'énergie	$(\text{Consommation électrique globale du datacenter par an (en kWh)}) \div (\text{Consommation électrique en puissance haute qualité des équipements IT par an (en kWh)})$
Ecart par rapport au PUE moyen français	$(\text{PUE de l'actif} - \text{PUE moyen français}) \div (\text{PUE moyen français})$ Le PUE moyen français est de 1,8.
Efficacité de l'utilisation du carbone	$(\text{Emissions de eqCO}_2 \text{ liées à la consommation d'énergie du data center}) \div (\text{Consommation totale d'énergie des équipement informatiques})$
Facteur d'énergie renouvelable	$((\text{Consommation annuelle d'électricité verte issue du réseau (en kWh)}) + (\text{Consommation annuelle d'électricité verte issue des infrastructures d'énergies (en kWh)})) \div (\text{Consommation électricité globale du datacenter par an (en kWh)})$



Conception
100% française

PUE cible de **1,2**

35% plus efficace que les datacenters traditionnels

Plus de **10 emplois** créés pour le premier datacenter

Focus sur le projet *Egée Data Center Holding*

Aubergenville (78)

La Banque des Territoires, le Groupe IDEC et Thésée DataCenter s’associent pour réaliser un campus de datacenters de nouvelle génération dans la vallée de la Seine, à l’ouest de Paris. De droit et de financement français à 100%, Thésée DataCenter offre une alternative aux acteurs économiques soucieux de la souveraineté et de la confidentialité de leurs données.

Le campus, qui comportera à terme plusieurs datacenters, contribuera au développement et à l’attractivité économique du territoire, en mettant à disposition des acteurs locaux un équipement de très haut niveau au service de la résilience et de la qualité de leur production informatique. L’hébergement des équipements et applications informatiques sera ainsi proposé dans un datacenter modulaire et extensible, et certifié Tier IV soit le plus haut niveau de certification en termes de disponibilité.

Thésée DataCenter offrira également le plus haut niveau d’efficacité énergétique, avec un PUE (*Power Usage Effectiveness*) de 1,20 soit 35% de consommation d’énergie en moins par rapport aux datacenters les plus récents. Ce faible PUE est notamment obtenu grâce au système de rafraîchissement naturel mis en place, reposant sur le *Free Cooling*, c’est-à-dire l’utilisation de l’air extérieur à usage de refroidissement.

La connectivité sera elle aussi au meilleur niveau avec l’accès à plusieurs opérateurs présents dans le datacenter. La sécurité physique de l’infrastructure sera particulièrement élevée, pensée depuis la conception du bâtiment pour intégrer les dernières technologies de sécurité incendie et de gestion des accès. Le levier de la gestion et de la sécurisation des données est au cœur du développement de cette opération.

Infrastructures numériques

Accès au numérique

En favorisant l'accès aux services de base comme le numérique, la Caisse des Dépôts répond à une attente forte des citoyens, particulièrement dans des territoires ruraux délaissés par les opérateurs privés. En finançant des projets de réseaux de fibre optique, elle participe ainsi à la réduction de la fracture numérique. Le recours à des dispositions d'insertion sur les projets permet en outre d'avoir un impact positif sur l'emploi et la cohésion sociale.

Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Taux de couverture de la zone d'initiative publique	Taux de lignes raccordées	Emplois directs soutenus en phase d'installation (ETP)	Bénéficiaires des parcours de formation créés (en cumulé)	Heures de formation (en cumulé)
Obligation durable de 2019	97%	55%	566	188	80 978
Obligation durable de 2020	97%	57%	185	18	1 809
Obligation durable de 2021	73%	40%	237	34	16 185
Obligation durable de 2022 ¹⁸	76%	44%	167	-	-
Total	87 %	50%	1155	240	98 972

Indicateurs calculés au prorata. Données arrêtées au 31/12/2022.

Évolution du taux de couverture de la zone d'initiative publique entre 2021 et 2022



Indicateur	Méthodologie de calcul
Taux de couverture de la zone initiative publique	$\frac{[(\text{Nombre de lignes abonnées éligibles à la fibre optique} \times \text{raccordées à un point de mutualisation}) \div (\text{Nombre total de locaux abonnés à raccorder sur la zone d'initiative publique})]}{1}$
Emplois directs soutenus en phase d'installation	$(\text{Nombre de prises raccordables}) \times (\text{Ratio emploi « ETP par prises raccordables »})$ En France, ce ratio est de 0,00011 ETP/ligne raccordable.
Bénéficiaires des parcours de formation créés	Nombre de stagiaires et alternants dans le secteur de l'installation de la fibre au sein des entreprises contribuant aux chantiers régionaux, notamment dans le cadre de dispositifs d'insertion.
Nombre d'heures de formation	Heures de sensibilisation et de formation académique et professionnelle, dans le cadre des stages et alternances créés avec les écoles, les établissements partenaires et les dispositifs d'insertion.

¹⁸ Les nombre de bénéficiaires et nombre d'heures de formation sont absents pour les actifs adossés à l'obligation 2022 car la phase de construction de ces projets a débuté récemment.



111 personnes en réinsertion ont pu travailler sur le projet via la clause d'insertion

Près de 250 000 heures d'insertion sociale

Plus de 20 000 heures de formation effectuées pour un meilleur accompagnement des professionnels industriel

Focus sur le projet Gironde Très Haut Débit

Gironde (33)

Gironde Très Haut Débit a été créé pour financer, concevoir, construire, exploiter et assurer la maintenance du réseau fibre optique dans les zones rurales du département de la Gironde. Le Département s'est engagé dans l'accompagnement des usages numériques pour améliorer le quotidien de ses concitoyens, rompre l'isolement et promouvoir l'équité numérique entre les territoires. Le numérique représente aussi une opportunité pour les collectivités de renforcer leur attractivité et d'offrir des services publics simplifiés via le digital.

Sur l'angle social et sociétal, Gironde Très Haut Débit participe au développement d'une économie

locale, responsable et solidaire. Cela se traduit notamment par le recours à des entreprises françaises pour la fourniture des câbles de fibre optique, par l'emploi de personnes en réinsertion et par l'investissement dans la formation de ces nouveaux collaborateurs.

S'engageant pour l'environnement, Gironde Très Haut Débit s'appuie en priorité sur les infrastructures existantes pour le déploiement du réseau fibre et utilise des matériaux recyclables comme des poteaux en métal. La société a également limité ses émissions de gaz à effet de serre en faisant passer progressivement la flotte des véhicules de l'équipe projet de véhicules thermiques à des véhicules hybrides (nacelles), et poursuivra ses engagements dans les prochains mois en utilisant une technique innovante nommée « Green Pose » qui privilégie des techniques légères de génie civil.

Cette solution globale de pose de fibre optique avec traitement des déblais et remblaiement simultané garantit une réduction de 87% de l'empreinte carbone.

Gironde Très Haut Débit verse une redevance annuelle au titre de la commercialisation qui est exclusivement affectée au financement de l'accompagnement aux usages numériques. Ce fonds de 8 millions d'euros permet par exemple, à des personnes âgées ou en situation de précarité d'accéder aux nouvelles technologies, ou d'expérimenter de nouveaux usages liés à internet.

Éducation et insertion professionnelle

En choisissant d'investir dans des réseaux de formation sans but lucratif via ses obligations durables émises en 2019 et 2022, la Caisse des Dépôts agit pour l'insertion des personnes sans formation ou expérience professionnelle, et/ou éloignées de l'emploi dans toute la France.

Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Typologie	Personnes formées/ accompagnées (nb/an)	Emplois directs soutenus (ETP/an)	Emplois directs en insertion soutenus (ETP/an)	Heures de formation des bénéficiaires (h/an)	Taux de sorties positives	Taux de sorties positives pour l'emploi	Taux de sorties positives pour la formation
Obligation durable de 2019	Organisme de formation ¹⁹	348	49	5	38 205	63%	13%	50%
Obligation durable de 2022 ²⁰	Plateforme de formation	9 143	1	-	-			
Total		9 491	50	5	38 205			

Indicateurs calculés au prorata. Données arrêtées au 31/12/2022.

Indicateur	Méthodologie de calcul
Taux de sorties positives	(Nombre de bénéficiaires ayant une sortie vers un emploi durable, un emploi de transition ou une formation qualifiante) ÷ (Nombre total de personnes accompagnées)
Heures de formation des bénéficiaires (h/an)	Heures de formation reçues par les élèves et étudiants sur l'année scolaire concernée.
Emplois directs soutenus	Nombre de personnes employées par les organismes de formation.

¹⁹ Le pourcentage de sorties pour l'emploi et pour la formation sont calculés uniquement pour l'actif « Ecoles de production ». Le projet Simplon.co a été retiré des calculs de taux de sorties positives en l'absence de données.

²⁰ Aucune donnée n'a pu être collectée pour le projet Maskott adossé à l'obligation 2022. Le taux de couverture concernant les projets adossés à l'obligation 2022 est donc de 17%.



92 000
jeunes inscrits
sur la plateforme

14 000 offres
de stages déposées

11 000
professionnels
partenaires

Focus sur le projet Myfuture

France

Créée en 2015, Myfuture est une entreprise sociale ayant pour objectif d'accompagner les jeunes pour lesquels il est plus difficile d'accéder à la formation et à l'emploi (résidents en quartier prioritaire ou en zone rurale, jeunes en situation de handicap...) dans leurs démarches de recherche d'une première expérience professionnelle.

A l'origine du concept, un constat : tous les jeunes n'ont pas les mêmes chances d'accéder aux études, à l'emploi et à la formation, selon leur lieu d'habitation, leur milieu social d'origine, leur genre ou encore leur éventuelle situation de handicap. Aujourd'hui, près de 65% des jeunes de milieux modestes limitent leur ambition faute d'informations, de moyens, et de contacts professionnels et près d'un

quart des 18-25 ans estiment de pas avoir eu le choix de leur orientation (CREDOC, 2017).

Myfuture propose donc, via sa plateforme myfutu.re, la mise en relation entre entreprises et jeunes, de 14 à 24 ans pour des stages mais aussi d'autres types d'immersions et de rencontres professionnelles. La plateforme propose aussi des ressources pour guider les jeunes et les professionnels.

En conséquence de la crise sanitaire, une activité virtuelle spécifique a été développée à partir d'avril 2020 reposant sur des formats de rencontre à distance entre jeunes et professionnels via des ateliers courts et des événements virtuels sur plusieurs jours.

Sur sa plateforme, Myfuture fédère un réseau de 11 000 professionnels de tous secteurs, dont 90 % au sein de TPE/PME, et près de 92 000 jeunes inscrits.



Immobilier social

Solifap, fonds d'investissement solidaire labellisé par Finansol, a été créé en 2014 dans l'objectif d'apporter les investissements nécessaires aux acteurs associatifs qui œuvrent à la lutte contre le mal-logement et à l'accroissement de l'offre de logements pour les personnes les plus défavorisées. En soutenant Solifap, la Caisse des Dépôts participe ainsi à la création ou au maintien de logements très sociaux sur le territoire.

Indicateurs d'impact des projets

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs d'impacts des projets portés par Solifap, en fonction de l'année d'acquisition des logements sociaux. Alors que les autres indicateurs révèlent des impacts annuels, l'indicateur présentant le nombre d'emplois directs soutenus pendant la phase de rénovation, révèle des impacts cumulés.

Émission concernée	Bénéficiaires (nb/an)	Économies sur la facture énergétique après rénovations (€/an)	Emplois directs soutenus (ETP/an)	Emplois directs soutenus pendant la phase de rénovation (ETP)
Acquisition 2018	5	3 271	7	2
Acquisition 2019	13	7 836	55	5
Acquisition 2020	5	4 359	27	3
Acquisition 2021	13	6 592	159	3
Acquisition 2022	7	9 782	21	9
Total	45	31 839	269	21

Indicateurs calculés au prorata. Données arrêtées au 31/12/2022.

Indicateur	Méthodologie de calcul
Emplois directs soutenus en phase d'installation	Cet indicateur entend mesurer l'amélioration de la performance énergétique des logements en vue d'une réduction du reste à charge pour les ménages. Cet indicateur est collecté en lecture directe dans les rapports des maîtres d'ouvrages d'insertion dans la production de logements sociaux.
Nombre d'emplois directs soutenus pendant la phase de rénovation	Les emplois soutenus sont calculés à partir du montant total des coûts annuels des travaux engagés tel que reporté par l'exploitant. Les emplois soutenus sont donc égaux à : <i>(Coût de construction du projet) x (Ratio d'ETP par million d'euros)</i>



5 logements sociaux réhabilités et créés

Plus de 14 000 € d'économies de la facture énergétique après rénovation

7 entreprises locales sont intervenues sur ce chantier

2000 € HT du m² (ravalement inclus)

Focus sur le projet Solifap Cannes (06)

Le marché immobilier en région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) est principalement influencé par les résidences secondaires, ce qui en fait le marché le plus cher en province. Les Alpes-Maritimes, notamment Cannes, font face à une pénurie de logements sociaux. Le projet consiste à réhabiliter un immeuble à Cannes pour créer des logements sociaux et favoriser la mixité sociale en centre-ville.

L'immeuble situé à Cannes est un bâtiment ancien du XIX^e siècle présentant un intérêt architectural, mais il avait subi des dégradations au fil du temps. Le projet de réhabilitation visait à transformer les logements, rénover les façades, modifier les ouvertures en toiture et refaire la couverture pour préserver le patrimoine architectural tout en améliorant l'état du

bâtiment. La réhabilitation des logements sous les combles nécessitait de prendre en compte la ventilation, le confort thermique et la luminosité. Pour cela, les "chiens-assis" existants ont été modifiés en les remplaçant par des fenêtres plus larges. Cette solution permettait d'offrir suffisamment de luminosité tout en respectant l'histoire du bâtiment et les normes de surface vitrée. L'entreprise Giordano Toiture a réalisé les travaux de modification de la toiture et la réfection complète de la couverture.

Économie sociale et solidaire

Représentant près de 10 % du PIB français, l'Economie sociale et solidaire (ESS) concilie efficacité économique et impact sociétal. Les émissions d'obligations durables permettent de participer au financement de projets très différents via des services d'insertion sociale et le fonds NovESS. Ce dernier accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'Economie sociale et solidaire à objectifs sociaux mais aussi environnementaux. L'insertion sociale au sein des zones rurales et auprès du public souffrant le plus des exclusions est l'enjeu majeur des services d'insertion sociale.

Indicateurs d'impact des projets

Émission concernée	Entreprises de l'ESS soutenues (nb)	Bénéficiaires (nb/an)	Emplois directs soutenus (ETP/an)
Obligation durable de 2019	35	386 309	2 712
Obligation durable de 2021	19	3 124	221
Obligation durable de 2022	1	14	10
Total	55	389 447	2 943

Indicateurs calculés au prorata. Données arrêtées au 31/12/2022.



Plus de
7 000 tCO₂eq
d'émissions évitées à travers le financement du fournisseur d'électricité d'origine renouvelable Enercoop adossé à l'obligation durable 2019



Sur les près de
1 000 bénéficiaires
des formations du Groupe ID'EES adossé à l'obligation durable 2021, on dénote
91% de sorties positives

Indicateur	Méthodologie de calcul
Bénéficiaires	Cet indicateur entend comptabiliser le nombre de bénéficiaires des projets soutenus. En particulier, il correspond à la somme des bénéficiaires reportés dans les rapports MESIS pour les projets adossés à l'obligation 2019.
Emplois directs soutenus	Cet indicateur entend mesurer le nombre d'emplois directs soutenus par l'activité économique qui découle de l'actif. Il correspond au nombre de personnes employées par les structures financées.



14 villas
HOMNIA ouvertes dans

12 départements

68 colocataires
en situation de handicap

114 locataires
en logement social

Focus sur le projet Homnia France

Pour répondre aux enjeux d'inclusion sociale, la Banque des Territoires soutient des projets à forts impacts social et territorial. Elle a ainsi participé à la levée de fonds de la foncière CAP'Solidarité, membre du groupement solidaire d'HOMNIA, à hauteur de 5 millions d'euros. L'objectif est de soutenir le développement de colocations à destination de personnes en situation de handicap.

En proposant des lieux de vie adaptés sous forme de logements partagés et accompagnés, HOMNIA permet à des personnes en situation de handicap et d'exclusion sociale de retrouver du lien social. Ces logements favorisent la création des communautés de personnes solidaires partageant les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs. Implantées dans les centres-villes pour favoriser les liens avec le quartier et les autres habitants, les habitations mêlent, dans un même bâtiment, colocations pour personnes en situation de handicap et logements

sociaux. Ce système hybride innovant renforce l'impact social du projet, assure une vraie inclusion et concourt à la stabilité du modèle économique.

Les habitants en situation de handicap, dont les degrés d'autonomie sont variables et peuvent être évolutifs, bénéficient d'un accompagnement non médicalisé. Il est opéré par des professionnels qui les aident dans les actes de la vie quotidienne, et qui favorisent les activités de groupe, les sorties, et tout ce qui concourt à l'épanouissement des résidents.

Santé et médico-social

Cette catégorie d’actif est la seule pouvant être adossée aux trois types d’obligations (verte, sociale et durable). En effet, si son utilité première est l’accompagnement du vieillissement de la population, notamment par la construction, la rénovation, l’extension de résidences seniors et le soutien des professionnels de santé dans ce secteur, la performance environnementale des bâtiments doit être respectée pour que l’actif soit éligible à un adossement.

Indicateurs d’impact des projets

Émission concernée	Bénéficiaires des RSS (nb/an)	Places déjà créées (nb)	Moyenne de la consommation d’énergie par m² (kWhép/m²/an)	Émissions de CO² évitées par rapport à RT2012 ²¹ (teqCO₂/an)	Économies d’énergie par rapport à RT2012 (kWhép/an)	Emplois directs et indirects soutenus par les travaux (ETP/an)
Obligation durable de 2019	459	413	35 46	51	629 881	270
Obligation durable de 2020	320	71	25 40	10	257 115	40
Obligation durable de 2021	634	-	23 77	-	100 224	133
Obligation durable de 2022 ²²	265	-	-	-	-	205
Total	1679	484	25 82	62	987 219	648

Indicateurs calculés au prorata. Données arrêtées au 31/12/2022.

100%
Des résidences seniors
certifiées NF Habitat HQE 6 étoiles
(Très Performant)

Indicateur	Méthodologie de calcul
Économies d’énergie par rapport à RT2012 (kWhép/an)	$\frac{[(\text{Consommation d'énergie théorique du bâtiment par m}^2/\text{an}) - (\text{Consommation d'énergie de référence « RT2012 »})] \times (\text{Surface})}{1000}$ Pour la réhabilitation, selon la disponibilité des données, la consommation d’énergie de référence utilisée est 1) la consommation avant réhabilitation, 2) la réglementation thermique « globale », 3) la valeur de référence utilisée dans les labels énergétiques spécifiques à la rénovation.
Émissions de CO2 évitées par rapport à RT2012 (teqCO₂)	$\frac{[(\text{Emissions de CO}_2 \text{ en kg par m}^2/\text{an associées à la consommation d'énergie de référence « RT2012 »}) - (\text{Emissions de CO}_2 \text{ en kg par m}^2/\text{an associées à la consommation d'énergie théorique du bâtiment})] \times (\text{Surface})}{1000}$ Pour la réhabilitation, selon la disponibilité des données, la consommation d’énergie de référence utilisée est 1) la consommation avant réhabilitation, 2) la réglementation thermique « globale » 3) la valeur de référence utilisée dans les labels énergétiques spécifiques à la rénovation.
Emplois directs et indirects soutenus (nombre ETP/an)	(Coût de construction du projet) x (Ratio d’ETP par million d’euros) En France, ce ratio est de 4,42 ETP par million d’euros dans la construction selon Eurostat.

²¹ Les données concernant les émissions de CO² évitées par rapport à RT 2012 sont parfois indisponibles car, certains projets sont encore en phase de construction.
- 1 projet adossé à l’obligation 2019 est encore en phase de construction, représentant 8% des montants investis dans la catégorie santé et médico-social en 2019.
- 1 projet adossé à l’obligation 2020 est encore en phase de construction, représentant 23% des montants investis dans la catégorie santé et médico-social en 2020.
- L’ensemble des projets adossés à l’obligation 2021 sont encore en phase de

construction, soit 100% des montants investis dans la catégorie santé et médico-social en 2021.
- L’ensemble des projets adossés à l’obligation 2022 sont encore en phase de construction, soit 100% des montants investis dans la catégorie santé et médico-social en 2022.
²² Seuls les emplois soutenus et le nombre de bénéficiaires sont disponibles pour les projets adossés à l’obligation 2022.



90 logements
Près de
5 500 kWhép/an
d’économies d’énergie
par rapport à RT 2012
20 ETP
directs et indirects soutenus

Focus sur la résidence Oh Activ Billère-Pau

Billère (64)

Parfaitement située au cœur de la ville de Billère, proche du Parc Paul Chastellain, la résidence services seniors Oh Activ reçoit dans un cadre de standing des personnes âgées valides et autonomes. Elle bénéficie d’une situation idéale dans cette commune vivante et conviviale, rythmée par ses festivals, ses rencontres culturelles et sportives.

Constituée de deux bâtiments d’une hauteur de R+2 et R+4, reliés par une galerie couverte, la résidence propose 90 appartements entièrement équipés et climatisés, du T1 au T3, tous avec terrasse ou balcon. Ces logements intelligents et sécurisés disposent d’équipements soigneusement sélectionnés pour faciliter le quotidien : cuisine équipée moderne, salle de bains sécurisée avec douche

à l’italienne, domotique intégrée, téléassistance mobile 24h/24, détection de chute, chemin lumineux nocturne avec barre d’appui et bouton d’appel. Au rez-de-chaussée de la résidence, 10% de la surface totale des bâtiments sont consacrées aux services à destination des résidents : un espace bien-être avec salle de sport, sauna et piscine, un atelier de bricolage, un salon multimédia, un espace coworking et un grand jardin.

L’exploitation des lieux est conduite sous enseigne Oh ! Activ’, qui s’est spécialisée dans les résidences services seniors nouvelle génération, évolutives, connectées et ouvertes sur leur quartier. L’environnement immédiat de la résidence est principalement résidentiel, composé de petits collectifs en R+3 à R+5. Le site bénéficie par ailleurs de la présence de commerces et services de proximité à moins de 300 mètres (banques, restaurants, pharmacie, coiffeur, boulangerie).

- Certifications et labels environnementaux
- › Label Cit’ergie
 - › RT 2012 -10%
 - › NF Habitat HQE 6 étoiles
 - › Label AFNOR Viseha
 - › Label HS2 - Haute Sécurité Santé

Glossaire

Glossaire

BBC : Bâtiment basse consommation.

BREEAM : Building Research Establishment Environmental Assessment Method.

Cédé : Un actif pour lequel la Caisse des Dépôts a vendu ses parts et n’est donc plus actionnaire du projet.

CRE : Commission de régulation de l’énergie.

EHPAD : Établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes.

EMTN : Euro medium term notes.

En exploitation : Désigne une infrastructure finalisée et produisant de l’énergie.

ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ETP : Équivalent temps plein.

GES : Gaz à effet de serre.

Ha : Hectare.

HQE : Haute qualité environnementale.

HT : Hors taxes.

ICMA : International Capital Market Association

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

ISIN : International securities identification numbers.

kWh_{ep} : Kilowattheure d’énergie primaire.

LEED : Leadership in Energy and Environmental Design.

Livré : Désigne un bâtiment finalisé.

M€ : Million d’euros.

Md€ : Milliard d’euros.

MW : Mégawatt.

MWh : Mégawattheure.

NFRD : Non-financial reporting directive

OAT : Obligations assimilables du Trésor.

PUE : Indicateur d'efficacité énergétique (en anglais PUE ou Power Usage Effectiveness)

RSS : Résidence services seniors.

TeqCO₂ : Tonne équivalent CO2.

TEE : Transition écologique et énergétique.

Taux reoffer : Taux de rendement final offert aux investisseurs. Un rendement négatif est reflété dans le prix d’émission qui sera alors supérieur au pair, i.e. supérieur à 100 %. Dans ce cas de figure, les investisseurs récupéreront une somme d’argent inférieure à la somme placée. Le taux de rendement est fonction

du risque de crédit de l’émetteur : plus ce taux est faible, plus le risque que l’émetteur fasse défaut pendant la durée de vie de l’obligation est faible.

SCI : Société civile immobilière.

SNBC : Stratégie nationale bas-carbone.

Spread reoffer : Rendement final offert aux investisseurs, exprimé par une marge par rapport à un benchmark. En tant qu’agence française, la Caisse des Dépôts mesure sa performance financière, autrement dit le taux de rendement de ses obligations, par rapport aux emprunt obligataires de l’État français (Obligations Assimilables du Trésor – OAT).

VEFA : Vente en l’état futur d’achèvement.

Édition, réalisation
Groupe Caisse des Dépôts
Direction de la communication, du mécénat et des partenariats

Création : gcom.

Imprimerie : Caisse des Dépôts

Couverture : © Didier Bizet - Caisse des Dépôts - 2020 - Illustration : Beya Rebai
Page 2 : © Frédérique Plas - Caisse des Dépôts - 2020
Page 4 : © Jair Lanes - Caisse des Dépôts - 2020 ; © Sebastien Ortola / REA - Caisse des Dépôts - 2020
Page 5 : © Xavier Popy / REA - Caisse des Dépôts - 2022 ; © Sebastien Ortola / REA - Caisse des Dépôts - 2023 ; © Sophie Palmier / REA - Caisse des Dépôts - 2022
Page 8 : © Didier Bizet - Caisse des Dépôts - 2022
Page 11 : © Vincent Poillet / REA - Caisse des Dépôts - 2020
Page 14 : © Vincent Poillet / REA - Caisse des Dépôts - 2020
Page 15 : © Sebastien Ortola / REA - Caisse des Dépôts - 2020
Page 17 : © Xavier Popy / REA - Caisse des Dépôts - 2022
Page 18 : © Xavier Popy / REA - Caisse des Dépôts - 2022
Page 30 : © Thomas Gogny - Caisse des Dépôts - 2022
Page 35 : © Sebastien Ortola / REA - Caisse des Dépôts - 2022
Page 37 : © Sonia Friscira - Caisse des Dépôts - 2023
Page 39 : © Jean-Marc Sanchez
Page 41 : © Sandrine Mulas - Terre de liens - 2021
Page 43 : © Matthieu Ganzenmuller - 2021
Page 45 : © Sébastien Ortola / REA - Caisse des Dépôts - 2021
Page 47 : © Satawat - Adobe Stock - 2022
Page 49 : © Stéphane Audras / REA - Caisse des Dépôts - 2023
Page 51 : © Elodie Artières - Nommos - 2023
Page 53 : © Mélanie Sébire - 2019
Page 55 : © Thomas Gogny - Caisse des Dépôts - 2022
Page 56 : © Pascal Cointe - Adobe Stock - 2022

Groupe Caisse des Dépôts

56, rue de Lille

75007 Paris

T 01 58 50 00 00

   
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France